



Assemblée générale

Distr. générale
23 avril 2002
Français
Original: anglais

Cinquante-septième session

Point 116 de la liste préliminaire*

Planification des programmes

Meilleure application des conclusions des évaluations lors de la conception et de l'exécution des programmes et dans les directives de politique générale

Note du Secrétaire général**

Conformément à ce qu'a demandé l'Assemblée générale dans ses résolutions 48/218 B du 29 juillet 1994 et 54/244 du 23 décembre 1999, le Secrétaire général a l'honneur de communiquer ci-joint le rapport du Bureau des services de contrôle interne sur la meilleure application des conclusions des évaluations lors de la conception et de l'exécution des programmes et dans les directives de politique générale. Il souscrit à l'analyse et aux vues qui sont présentées en ce qui concerne le suivi et l'évaluation des programmes.

* A/57/50/Rev.1.

** La présentation du rapport a été retardée en raison des consultations approfondies qui ont été menées avec tous les départements et bureaux.



Rapport du Bureau des services de contrôle interne sur la meilleure application des conclusions des évaluations lors de la conception et de l'exécution des programmes et dans les directives de politique générale

Résumé

Le présent rapport passe en revue les évaluations approfondies et les auto-évaluations effectuées à l'Organisation des Nations Unies durant l'exercice biennal 2000-2001. Il donne un aperçu des dispositions prises par le Secrétariat pour effectuer les activités d'évaluation et analyse d'un point de vue critique les évaluations réalisées dans le cadre des différents programmes. L'annexe III résume les activités signalées par les départements et bureaux dans le contexte du suivi des résultats des programmes.

Dans le cas de la moitié environ des programmes du plan à moyen terme, les directeurs de programme passent directement en revue les résultats des activités d'évaluation et cette pratique devrait être généralisée, comme l'a recommandé le Comité du programme et de la coordination. De même, plusieurs organes intergouvernementaux examinent les conclusions des évaluations dans le cas de la moitié environ des programmes. Ces examens intergouvernementaux sont fréquemment liés à l'étude des propositions pour le plan à moyen terme, comme cela devrait être fait d'une manière générale compte tenu de l'importance de cette activité qui a été soulignée par l'Assemblée générale. Des mesures sont prises dans un certain nombre de programmes pour évaluer l'application des conclusions des évaluations, mais cette pratique est encore limitée.

Dans le cas de quelques programmes, des plans d'évaluation complète portant sur l'ensemble des principales activités du plan à moyen terme ont été mis en oeuvre, mais dans la majorité des cas, il n'a pas été pleinement donné suite aux prescriptions énoncées à ce sujet dans les Règlement et les régissant la planification des programmes, les aspects du budget qui ont trait aux programmes, le contrôle de l'exécution et les méthodes d'évaluation. Ces programmes constituent des exemples d'évaluation utile de l'exécution des stratégies ou des fonctions à l'échelle d'un département tout entier. À l'issue de cette expérience positive, il est recommandé que les directeurs de programme n'ayant pas prévu jusqu'ici d'évaluations complètes formulent des plans mettant l'accent sur des questions particulières d'importance stratégique pour les programmes. La budgétisation axée sur les résultats devrait contribuer au système d'évaluation et le renforcer étant donné que les objectifs, les réalisations escomptées et les indicateurs de résultats seront plus clairement articulés au début du cycle de la planification afin de mieux évaluer l'exécution des programmes.

En raison du calendrier des réunions intergouvernementales, les évaluations approfondies entreprises par le Bureau des services de contrôle interne ont rarement été examinées par les organes intergouvernementaux spécialisés avant l'intervention du Comité du programme et de la coordination, comme il est envisagé dans les Règlement et règles régissant la planification des programmes. Cet examen préalable exigerait que les évaluations soient achevées beaucoup plus tôt dans l'année. Afin d'y parvenir sans dépasser les limites des ressources existantes, il est proposé que le

En raison du calendrier des réunions intergouvernementales, les évaluations approfondies entreprises par le Bureau des services de contrôle interne ont rarement été examinées par les organes intergouvernementaux spécialisés avant l'intervention du Comité du programme et de la coordination, comme il est envisagé dans les Règlement et règles régissant la planification des programmes. Cet examen préalable exigerait que les évaluations soient achevées beaucoup plus tôt dans l'année. Afin d'y parvenir sans dépasser les limites des ressources existantes, il est proposé que le nombre d'évaluations approfondies soit réduit à une (au lieu de deux) chaque année, afin de pouvoir mieux répondre aux préoccupations du Comité. Les ressources ainsi économisées serviraient à évaluer des questions intersectorielles à l'échelle du Secrétariat afin de faciliter l'exécution du plus grand nombre possible de programmes.

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction	1–6	4
II. Activités d'évaluation entreprises par les départements et bureaux	7–19	5
A. Étude des mécanismes et capacités institutionnels d'évaluation existants . . .	7–10	5
B. Résumé des activités d'évaluation en 2000-2001	11–16	7
C. Application des recommandations	17–19	9
III. Activités centrales d'évaluation	20–35	10
A. Appui aux activités d'évaluation menées au sein des départements et bureaux	20–26	10
B. Évaluation approfondies	27–35	12
IV. Conclusions et recommandations	36–42	16
Annexes		
I. Mécanismes et capacités institutionnels d'évaluation existants		18
II. Rapports d'évaluation approfondie établis ou prévus : 1993-2003		27
III. Récapitulatif des évaluations externes et internes effectuées pendant l'exercice 2000-2001 pour les programmes du plan à moyen terme		29

I. Introduction

1. Le présent document est le dernier en date d'une série de rapports sur le renforcement de l'évaluation des programmes de l'Organisation des Nations Unies qui sont présentés tous les deux ans à l'Assemblée générale par l'intermédiaire du Comité du programme et de la coordination. Ces rapports sont établis conformément à l'article 7.4 des Règlement et règles régissant la planification des programmes, les aspects du budget qui ont trait aux programmes, le contrôle de l'exécution et les méthodes d'évaluation, aux termes duquel un bref rapport récapitulant les conclusions du Secrétaire général sur toutes les évaluations effectuées dans le cadre du plan d'évaluation est présenté à l'Assemblée générale en même temps que le texte du projet de plan à moyen terme ou dans le cadre de la révision biennale du plan. Ces rapports passent en revue les méthodes d'évaluation des programmes du plan à moyen terme durant la période biennale précédente, appellent l'attention sur les problèmes rencontrés dans la mise en oeuvre du système d'évaluation dans son ensemble et proposent des mesures en vue de renforcer l'application des conclusions des évaluations dans le processus de planification des programmes.

2. Dans ses conclusions concernant le dernier rapport sur le sujet¹, le Comité du programme et de la coordination a recommandé qu'à l'avenir les rapports soient plus analytiques, déterminent si le Secrétariat s'acquitte effectivement de sa fonction d'évaluation et indiquent comment cette fonction pourrait être améliorée de manière que l'évaluation, en particulier, joue un plus grand rôle dans la conception et l'exécution des programmes et dans les directives de politiques générales.

3. En ce qui concerne les principes et les normes sur lesquels est fondé le système d'évaluation de l'Organisation des Nations Unies, le Comité « a réaffirmé les Règlement et règles régissant la planification des programmes, les aspects du budget qui ont trait aux programmes, le contrôle de l'exécution et les méthodes d'évaluation, et a recommandé que l'Assemblée générale demande que toutes les mesures voulues soient prises pour garantir la réalisation des objectifs énoncés à l'article VII concernant l'évaluation, compte tenu du rôle et de la compétence des organismes intergouvernementaux intéressés² ».

4. L'article VII des Règlement et règles régissant la planification des programmes porte création d'un système d'évaluation qui comporte, d'une part, les auto-évaluations établies par les directeurs de programme à l'aide des indications données par le Groupe de l'évaluation centrale et, d'autre part, des évaluations ponctuelles et approfondies, internes ou externes, tandis que les évaluations approfondies demandées par le Comité du programme et de la coordination sont réalisées par le Groupe central d'évaluation. Depuis la fin de 1994, la fonction d'évaluation centrale relève du Bureau des services de contrôle interne. En 2001, le Groupe de l'évaluation centrale – qui est devenu la Section de l'évaluation – a fusionné avec la nouvelle Division du contrôle, de l'évaluation et du conseil de gestion du Bureau.

5. Conformément aux recommandations du Comité du programme et de la coordination concernant la finalité du rapport et la réalisation des objectifs énoncés à l'article VII des Règlement et règles régissant la planification des programmes, le présent rapport passe en revue les activités d'évaluation des départements et bureaux (sect. II) et les activités d'évaluation centrales (sect. III). La section II comprend :

a) Un aperçu des tendances actuelles des dispositions prises par le Secrétariat pour remplir sa fonction d'évaluation. Le détail de ces dispositions figure à l'annexe I pour chaque programme du plan à moyen terme;

b) Un examen analytique consacré aux évaluations réalisées dans un certain nombre de programmes de caractère différent et à l'utilisation qui est faite des conclusions de ces évaluations.

À la section III, des propositions sont formulées en vue de mieux appliquer les conclusions des évaluations lors de la conception et de l'exécution des programmes et dans les directives de politiques générales.

6. L'examen analytique des activités d'évaluation, présenté dans la section II, est fondé sur l'analyse critique des rapports d'évaluation présentés par les différents programmes au Bureau des services de contrôle interne. Le résumé descriptif des activités d'évaluation réalisées au titre de chaque programme du plan à moyen terme est également communiqué au Bureau des services de contrôle interne par les départements et bureaux, par l'intermédiaire du Système intégré de suivi utilisé pour contrôler

l'exécution des programmes. Ce résumé fait l'objet de l'annexe III. Il convient de noter que ces rapports ne sont pas obligatoires et que *certaines programmes ont des réserves quant à leur utilité pour décrire l'efficacité des activités d'évaluation**.

II. Activités d'évaluation entreprises par les départements et bureaux

A. Étude des mécanismes et capacités institutionnels d'évaluation existants

1. Exercice de la fonction d'évaluation et examen des conclusions au niveau des programmes

7. Les Règlement et règles régissant la planification des programmes disposent qu'au niveau des programmes ou des sous-programmes, les plans d'évaluation sont établis par les directeurs de programme et les conclusions des évaluations sont communiquées aux chefs des départements et bureaux [règles 107.1 c) et 107.2 a) et b) iii)]. Lors de ses inspections, le Bureau des services de contrôle interne avait noté que, dans un certain nombre de programmes, la fonction de contrôle était répartie entre plusieurs unités administratives et que les contrôles de l'exécution et les auto-évaluations laissaient à désirer. Afin de renforcer la participation des échelons supérieurs de l'Administration à la fonction d'évaluation, le Comité du programme et de la coordination a encouragé le Bureau des services de contrôle interne à formuler des directives concernant le contrôle interne au sein de chaque unité administrative au niveau départemental, notamment sur les mécanismes institutionnels de contrôle, qui en général doivent être centralisés par une unité administrative relevant directement du chef de département (A/51/16 (Part I), par. 56). Dans les directives publiées en 1997, le Bureau des services de contrôle interne a rappelé les dispositions des Règlement et règles qui s'appliquent à la responsabilité des chefs de département et de bureau quant à la supervision du contrôle et de l'évaluation, et a recommandé que ces derniers examinent les résultats de ces activités au moins deux fois par an, chaque fonctionnaire responsable leur faisant rapport. Les progrès accomplis dans l'application de cette recommandation sont inégaux. Dans 11 des 25 programmes du plan à moyen terme étudiés par le

Bureau des services de contrôle interne à la fin de 2001, des dispositions avaient été prises pour faire participer les directeurs de programme directement à l'adoption des plans d'évaluation. Dans 12 des programmes étudiés, les directeurs examinent directement les résultats des activités d'évaluation avec l'aide des services ou des coordonnateurs responsables (voir annexe I). La périodicité de cette activité ne peut pas être définie avec précision dans tous les cas, en particulier du fait que le système a été créé récemment dans un certain nombre de services. La tendance n'indique pas des progrès continus. Par exemple, à l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, le Bureau de la planification et de l'évaluation des programmes, qui relevait du Commissaire général, a été supprimé et la fonction d'évaluation a été incorporée dans les trois principaux programmes opérationnels. Au Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues (PNUCID), la Section de la planification et de l'évaluation a été supprimée en 1998. Bien qu'un certain nombre d'évaluations de projets soient toujours réalisées, il n'existe pas de mécanisme central permettant de tirer les leçons de l'expérience et de les réintroduire dans les activités de formulation et d'exécution du programme (voir A/56/83, par. 40). Depuis la fin de 2000, une plus grande attention a été consacrée à l'évaluation et le Bureau pour le contrôle des drogues et la prévention du crime a créé en 2001 le Groupe de la planification et de l'évaluation afin de coordonner les évaluations. Les progrès concernant cet aspect du système devront être poursuivis dans le contexte de la question plus générale de l'application renforcée du principe de responsabilité dans la gestion de l'Organisation.

2. Examen intergouvernemental

8. La règle 107.1 c) des Règlement et règles régissant la planification des programmes prévoit que les conclusions des évaluations, étudiées par les chefs de département et de bureau, devront être également réexaminées par les États Membres, par l'intermédiaire des organes intergouvernementaux, « qui peuvent ainsi réexaminer les mandats, politiques, stratégies et objectifs existants, ainsi que la teneur même des programmes et leur intérêt pour les utilisateurs ». Cet examen intergouvernemental est lié à l'étude des textes du plan à moyen terme proposés. Dans sa résolution 51/219 du 18 décembre 1996, l'Assemblée

* Les remarques de l'Administration sont en italique.

générale a souligné l'importance de la contribution que les organes intergouvernementaux sectoriels, régionaux et centraux apportaient à l'examen et à l'amélioration de la qualité du plan à moyen terme et de ses révisions, avant l'intervention du Comité du programme et de la coordination et de la Cinquième Commission. L'étude effectuée en 2001 par le Bureau des services de contrôle interne montre que des dispositions spécifiques ont été prises dans le cadre de 15 programmes pour l'examen des conclusions des évaluations par des organes spécialisés (voir annexe I). Parfois, les conclusions ne font pas l'objet d'un examen séparé et sont prises en compte dans les nouveaux projets de plan à moyen terme présentés aux organes spécialisés. En pareil cas, afin de faciliter l'examen des résultats des évaluations qui doivent être soumis à un examen intergouvernemental et qui ne proviennent pas d'une évaluation faite par des organes de contrôle, les programmes pourraient présenter à l'intention des organes spécialisés un bref résumé des conclusions des évaluations pertinentes en plus des divers textes proposés pour le plan à moyen terme. Telle est la pratique actuellement suivie pour les recommandations issues des organes de contrôle et du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, qui sont résumées à la fin de chaque chapitre du projet de budget-programme. Dans un petit nombre de cas, les organes intergouvernementaux ont largement participé au processus d'évaluation et aux activités de suivi. *Par exemple, la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) fait participer chaque année son Groupe de travail intergouvernemental à l'évaluation approfondie des programmes de coopération technique et de leur suivi. Il fait également participer le Conseil du commerce et du développement au débat consacré à l'orientation stratégique des sous-programmes qui a lieu tous les six mois sur la base d'un rapport d'auto-évaluation détaillé.*

3. Effectifs disponibles pour la fonction d'évaluation

9. Les effectifs dont dispose l'Organisation des Nations Unies pour entreprendre les évaluations ont été périodiquement étudiés. En 1986, 18 postes d'administrateur étaient pour l'essentiel consacrés à l'évaluation; il y en avait 30 en 1992 et 24 en 2001 (voir annexe I). L'effectif jugé optimal à la fin des années 80 n'a jamais été atteint. Par exemple, en 1988, le Corps commun d'inspection a fait observer que si le

Groupe de l'évaluation centrale était doté d'effectifs proportionnellement égaux à ceux des autres services d'évaluation du système des Nations Unies, il devrait disposer d'une quinzaine de postes d'administrateur (A/43/124, par. 143). Or, le Groupe n'a jamais eu plus de six de ces postes; à l'heure actuelle, quatre postes sont affectés au service qui lui succède, la Section de l'évaluation du Bureau des services de contrôle interne. Les 20 autres postes étaient déployés en 2001 dans 11 des 24 autres programmes étudiés. Un certain nombre de ces programmes concernent de grandes opérations sur le terrain ou des programmes de pays, et les évaluations sont effectuées au titre de dispositions spéciales (voir annexe I, tableau 2). Les dépenses d'évaluation autres que celles qui concernent le personnel sont fréquemment sous-estimées dans le budget.

10. Comme il est prescrit dans la règle 107.2 b) des Règlement et règles régissant la planification des programmes, les directeurs de projets doivent, avec leurs collaborateurs, effectuer des auto-évaluations de tous les sous-programmes dont ils ont la responsabilité. D'une manière générale, les dépenses afférentes aux auto-évaluations ne sont pas présentées ou affectées séparément dans le budget ordinaire de l'ONU, ce qui fait que le temps et les moyens consacrés aux auto-évaluations n'ont jamais été estimés. En réponse à une étude consacrée en 1992 au système d'auto-évaluation par le Groupe de l'évaluation centrale, sur les 90 unités administratives – souvent au niveau de la Division – qui avaient répondu au questionnaire, 40 n'avaient eu aucune difficulté à effectuer les auto-évaluations et 38 avaient déclaré que la difficulté principale à cet égard était le manque de ressources pour les évaluations. Dans l'étude de 2001 du Bureau des services de contrôle interne, la plupart des programmes n'ont pas fourni une estimation du temps passé par leur personnel aux auto-évaluations (voir annexe I, tableau 1). Dans quelques programmes, le nombre important de mois de travail d'administrateur destinés aux évaluations ont été largement consacrés aux examens de programme demandés par les organes intergouvernementaux. Il est probable que le temps passé aux évaluations par le personnel organique de programme est plus élevé qu'il n'a été signalé. Par exemple, des unités administratives telles que le Bureau des affaires juridiques et le Département des affaires économiques et sociales, qui ont collaboré avec le Groupe de l'évaluation centrale – conformément à la règle 107.2 c) ii) des Règlement et

règles régissant la planification des programmes – à l'établissement de plusieurs rapports d'évaluation approfondis, n'ont pas indiqué le temps consacré à cette activité.

B. Résumé des activités d'évaluation en 2000-2001

11. Les programmes qui font appel aux services d'évaluateurs internes à plein temps, fréquemment appelés à superviser le travail d'évaluateurs externes, sont ceux qui tout naturellement entreprennent le plus grand nombre d'évaluations. Ainsi, en 2000-2001, le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) a réalisé quatre évaluations de sous-programmes inscrits à son plan à moyen terme, 18 évaluations détaillées de projets et deux examens sur dossier. Le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) a réalisé 16 évaluations, parmi lesquelles figurent des études des enseignements dégagés. Les activités des services centraux du HCR n'ont pas fait l'objet d'une évaluation distincte, mais *beaucoup d'évaluations des opérations sur le terrain ou des fonctions mondiales de cet organisme incluaient des tâches réalisées par les services centraux*. La CNUCED a réalisé deux grandes évaluations de ses projets et a mené à leur terme les auto-évaluations de ses cinq sous-programmes. Un examen de 11 évaluations de projets du PNUE révèle que, pour l'essentiel, ces évaluations ont été menées avec soin. Un système de notation des projets est appliqué systématiquement. La norme semble être d'inclure des évaluations portant également sur les questions qualitatives. Par exemple, les évaluations des projets portant sur les changements climatiques vérifient fréquemment la qualité des informations techniques sur la base desquelles une réglementation est décidée. Cependant, bien souvent, ces évaluations sont effectuées après l'achèvement des projets et les recommandations demeurent de nature très générale, sans que l'on désigne avec précision qui sera chargé de les appliquer. Le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, par exemple, a soumis deux évaluations de ses activités opérationnelles au Bureau des services de contrôle interne pour examen. Ces évaluations ne couvraient pas les activités menées au Siège non plus que le programme à moyen terme ni les objectifs des sous-programmes. L'une de ces évaluations est une étude faite avec compétence des processus appliqués, de la prise de décisions et de la mobilisation des

ressources dans les situations d'urgence. Un fonctionnaire du Bureau de la coordination des affaires humanitaires figurait dans cette équipe de deux personnes. Cela semblait devoir compromettre « l'indépendance » de l'étude; or l'objectivité de l'analyse ne semble pas en avoir été affectée. Les recommandations adressées à la direction du Bureau de la coordination des affaires humanitaires couvrent un large éventail de questions.

12. Le grand nombre d'évaluations effectuées dans un programme donné, et notamment le fait que tous les sous-programmes font l'objet d'une auto-évaluation dont la périodicité découle des Règlements et règles régissant la planification des programmes, comme dans le cas de la CNUCED et du PNUE, pose néanmoins la question de savoir ce qui constitue une véritable évaluation et celle de savoir si les vraies questions sont bien examinées. Trop fréquemment, les auto-évaluations, qui couvrent des sous-programmes distincts, comme le veut le règlement en question, ne s'étendent pas au-delà d'un simple catalogue des activités menées. Par exemple, l'une des évaluations faites par la CNUCED confirme l'impact positif d'un projet sur les personnes formées, mais il n'a pas été possible de déterminer de façon plus large et plus significative l'impact sur la situation financière ou économique du pays concerné. On trouve cependant, dans les rapports soumis par le PNUE au Bureau des services de contrôle interne l'application d'une démarche plus ambitieuse : ainsi, avec l'aide d'un évaluateur à plein temps, le PNUE a élargi son auto-évaluation, pour y inclure d'autres sous-programmes. L'intérêt pratique, dans ce cas, est que l'élargissement sélectif du champ d'une auto-évaluation permet d'analyser un problème donné de façon plus approfondie. Cela offre aussi la possibilité de déterminer si des résultats utiles découlent bien des activités entreprises. *La CNUCED a expliqué au Bureau des services de contrôle interne que la mesure de l'impact sur les situations financières et économiques est, par nature, plus difficile à la CNUCED et dans les autres programmes orientés vers le choix de politiques, que dans les programmes opérationnels. En dehors de l'évaluation annuelle approfondie de son programme de coopération technique, la CNUCED constate qu'il est plus efficace d'appliquer une démarche étroitement ciblée, avec une bonne délimitation du programme à évaluer.*

13. Dans les commissions régionales, qui présentent la particularité de traiter un large ensemble de domaines mais dans une optique régionale seulement, l'intégration des résultats des sous-programmes et des évaluations de projets, pour dégager une impression d'ensemble sur l'efficacité des activités entreprises au niveau de chaque commission, demeure un problème difficile. En 2000-2001, les auto-évaluations des sous-programmes constituaient l'essentiel des activités d'évaluation menées à la Commission économique pour l'Europe (CEE), à la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) et à la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO). La Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) a borné pour l'essentiel ses évaluations aux projets extrabudgétaires menés au niveau sous-régional ou régional. En 2001, la CESAP a décidé que pour améliorer son efficacité elle devait procéder à une évaluation plus transparente et plus vérifiable de ses programmes et de leur impact. Malgré certaines évaluations approfondies et certaines auto-évaluations menées durant la période 2000-2001, la Commission économique pour l'Afrique (CEA) a procédé surtout à des évaluations de l'exécution du budget, au moyen d'examens des programmes qui consistaient principalement en examens de suivi et en évaluations spéciales. La CEA a admis qu'il était urgent d'améliorer sa fonction d'évaluation en mettant au point et en appliquant la méthode des études d'impact, car elle reconnaît l'importance, pour les États membres, des enseignements dégagés des évaluations pour l'obtention de résultats tangibles. Dans les commissions régionales, à quelques exceptions près, les auto-évaluations des sous-programmes, quoique portant souvent sur des questions de fond, n'intègrent généralement pas, dans la mesure de l'efficacité, l'effet obtenu sous forme de résultats tangibles. Les questionnaires relatifs aux publications, même s'ils consignent des opinions négatives concernant le contenu des publications, n'examinent pas les causes réelles de ces opinions, ni les différences qu'elles présentent. Dans plusieurs régions, changer l'optique de l'évaluation, pour en faire une étude plus critique de l'utilité des résultats, exigerait des points de comparaison chiffrés de meilleure qualité, des données qualitatives et quantitatives plus solides et une participation beaucoup plus active des pays en tant qu'usagers des évaluations. Cela demeure une tâche dont la conception et le déroulement exigeraient des

ressources beaucoup plus importantes que celles qui sont actuellement disponibles.

14. Au Siège, la plupart des programmes n'évaluent pas les activités programmées au cours d'une période fixée, et ne formulent pas de plans d'évaluation au début du plan à moyen terme, comme le voudraient pourtant les Règlement et règles régissant la planification des programmes, les aspects du budget qui ont trait aux programmes, le contrôle de l'exécution et les méthodes d'évaluation. Un certain nombre de programmes ont signalé des activités d'évaluation qui ne font pas apparaître les caractéristiques de l'exercice systématique et objectif que préconise ce texte. Cela dit, diverses situations existent; pour bien les apprécier, il faudrait une analyse complémentaire. Le programme « opérations de maintien de la paix » a été favorable à l'idée d'un examen complet de ses activités. D'autres programmes s'emploient à des examens périodiques des programmes d'action internationaux. Ces examens comportent, dans une certaine mesure, des auto-évaluations. Cela a été le cas du Département des affaires économiques et sociales, qui a déclaré au Bureau des services de contrôle interne que dans l'optique d'une budgétisation axée sur les résultats, la détermination de la mesure dans laquelle les réalisations escomptées ont effectivement été obtenues reposait sur la réaction, de mieux en mieux connue, des États Membres aux services qui leur sont ainsi fournis. En outre, en 2001, le Département des affaires économiques et sociales a effectué un contrôle de la gestion de sa fonction de coopération technique afin d'évaluer l'efficacité de l'intégration de cette fonction dans l'ensemble de ses fonctions normatives, analytiques et opérationnelles, dans l'esprit des principes qui ont guidé la réorganisation du Secrétariat en 1997. Le Département a également lancé une évaluation thématique du volet « coopération technique » des trois programmes de création de capacités pour le développement durable. Le Département s'inspirait pour cela des résultats du contrôle de gestion, effectué grâce à des mesures administratives et de programme visant à affermir les atouts, en matière de coopération technique, du Département et l'impact de ses activités opérationnelles. En outre, le Département a amorcé une évaluation interne de son programme de publications, pour améliorer la cohérence générale de son programme pour l'exercice 2002-2003.

15. Durant la période considérée, le programme « affaires politiques » offre un exemple de dosage de plusieurs pratiques différentes d'évaluation, d'évaluations de fond et de contrôle de gestion existant au Siège. En 2001, une évaluation commune a été réalisée par le Département des affaires politiques et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) du fonctionnement des services de l'ONU qui contribuent à l'action de consolidation de la paix après les conflits. On a recommandé d'améliorer le fonctionnement et l'efficacité de l'ensemble du système des Nations Unies dans de telles initiatives. Cette étude suit une méthode bien précise qui définit et examine les résultats obtenus au regard des hypothèses initiales. Une autre initiative qui mérite d'être mentionnée est le manuel sur les mesures de prévention destiné à aider les praticiens dans le travail qu'ils accompliront, à l'avenir, pour les Nations Unies. Ce manuel subsume en permanence les données d'expérience acquises par le personnel des Nations Unies qui a été amené à appliquer récemment les mesures en question. Généralement, le diagnostic des problèmes et l'examen des enseignements dégagés, dans le but de résoudre les problèmes de gestion interne et les questions de fond, sont des processus qui sont appliqués grâce aux différents ateliers et groupes de travail du Département. La pratique de l'évaluation au Département des affaires politiques, durant l'exercice 2000-2001, présente ainsi un utile dosage d'activités diverses.

16. Les programmes dont l'essentiel consiste en services fournis, comme le Département des affaires de l'Assemblée générale et des services de conférence et les différents bureaux du Département de la gestion, signalent que leurs auto-évaluations sont presque exclusivement des examens de l'exécution du budget intégrés dans les activités courantes. Un certain nombre de mesures correctives sont prises quand les problèmes sont diagnostiqués. Ce processus d'examen continu est le prolongement du processus de suivi de l'exécution du budget, adapté à la nature des activités concernées, comme le veut la règle 7.3 des Règlements et règles régissant la planification des programmes. Dans un service particulier, l'examen constant de l'exécution est mené grâce à des études d'évaluation formelles et a amené à définir un ensemble de mesures visant à améliorer l'exécution des programmes plus exhaustif.

C. Application des recommandations

17. Le processus d'auto-évaluation actuellement appliqué produit souvent des suggestions permettant d'améliorer petit à petit la qualité, la répartition et la pertinence des services, des publications et des avis techniques. On trouve, dans différents rapports, des indications tendant à montrer que des mesures sont prises effectivement pour appliquer plusieurs recommandations. Les modifications apportées aux procédures, après des contrôles de gestion et des évaluations, sont analysées. Cependant, dans beaucoup de programmes, aucun bilan complet ne semble avoir été fait de l'application effective des recommandations. Il ne semble pas non plus exister de contrôle de gestion systématique des progrès accomplis dans l'application des décisions préconisées par les évaluations.

18. Dans les commissions régionales, les administrateurs de programme connaissent souvent assez bien les limites de la portée, de la profondeur et de l'utilisation de l'activité d'évaluation. La plupart des commissions ont appelé l'attention sur la nécessité d'une meilleure formation et de meilleurs conseils, ainsi que d'un partage entre les commissions régionales des données d'expérience acquises. Certains ont utilisé les « économies » réalisées ou des contributions de donateurs pour commencer à améliorer le système d'évaluation ou la formation relative à l'évaluation. Il faudrait pourtant une conception mieux coordonnée à l'échelle du Secrétariat pour la poursuite de cette formation et de ces conseils, afin de renforcer l'évaluation et ses utilisations.

19. Dans les programmes qui ont déjà des systèmes bien établis pour le contrôle, la mise en oeuvre et le suivi des résultats et des recommandations des évaluations, on a tenté de déterminer l'utilité de l'application des conclusions des évaluations et des enseignements dégagés. Le rapport annuel du PNUE pour 2000 signale que, si elle est encore limitée, l'utilisation directe des enseignements dégagés par le programme progresse. *Le PNUE a déclaré au Bureau des services de contrôle interne que si la plupart des instruments d'évaluation étaient déjà en place et fonctionnaient, il fallait encore appliquer et renforcer les mécanismes grâce auxquels les conclusions des évaluations étaient diffusées. Une communication plus efficace avec les administrateurs de projet et la direction du Programme assurerait que les conclusions de l'évaluation puissent devenir une source*

d'information facilitant les décisions. La CNUCED a signalé qu'un processus intergouvernemental pleinement opérationnel permettait de surveiller l'application des recommandations découlant des évaluations et leur suivi, au fil des ans, et offrait des exemples de l'utilisation des évaluations pour améliorer la conception future des projets. Le HCR a décrit l'introduction d'une conception de l'évaluation axée sur les projets et leur utilisation, dont le but est de maximiser la mesure dans laquelle les évaluations peuvent exercer un effet catalyseur sur l'analyse, l'apprentissage et le changement au sein d'une organisation. Les décisions prises pour utiliser au mieux les résultats des évaluations diffèrent inévitablement d'un « cas au suivant ». Le bilan de l'efficacité de ces processus ne pourra être fait que plus tard.

III. Activités centrales d'évaluation

A. Appui aux activités d'évaluation menées au sein des départements et bureaux

1. Appui au système d'auto-évaluation

20. Le Bureau des services de contrôle interne (BSCI) a pour responsabilité de donner aux directeurs de programme et à leurs collaborateurs des indications sur les méthodes à appliquer « pour établir les rapports d'auto-évaluation », de définir des critères de qualité et une méthodologie pour l'auto-évaluation et de veiller à « l'adaptation et la transposition des données fournies par les évaluations et les études ponctuelles » (règles 107.2 b) ii) et 107.3 a) des Règlement et règles régissant la planification des programmes). En 1996, le Comité du programme et de la coordination a encouragé le BSCI à élaborer des directives sur le contrôle interne dans chaque unité au niveau du département, portant sur des questions telles que les mécanismes institutionnels de contrôle, les normes communes minimales, la formation et les autres services devant être fournis par le Bureau. En 1997, ces questions ont été couvertes par les directives, qui ont été communiquées aux chefs de département et de bureau conjointement par les Secrétaires généraux adjoints à la gestion et aux services de contrôle interne.

21. Un appui concernant les méthodes à appliquer a été fourni aux directeurs de programme et à leurs

collaborateurs par le BSCI grâce à l'organisation de

stages de formation d'une semaine. Les stages sont conçus pour aider les directeurs au niveau des sous-programmes à mettre au point leurs évaluations. Des stages plus courts d'une durée de deux jours donnent un aperçu des principes et des outils de base en matière d'évaluation. Au cours de la période 1998-1999, le BSCI a organisé cinq stages à la demande de directeurs de programme, y compris dans trois commissions régionales. Les évaluations en fin de stage ont été positives, mais, à l'exception du PNUE, les activités de suivi ont été insuffisantes dans le cadre des programmes. Au cours de la période 2000-2001, un stage d'une semaine a été organisé à la demande de la Commission économique pour l'Europe en mettant l'accent sur la mise au point d'évaluations réelles. Deux autres commissions régionales, la CESAO et la CESAP, ont demandé une assistance, que le BSCI n'était pas en mesure d'apporter à ce moment-là. Il a donc facilité un appui fourni par un spécialiste en évaluation. Par la suite, les trois commissions régionales ont pris des mesures pour appliquer un système d'évaluation plus détaillé. Une version actualisée du *Manuel d'évaluation de l'Organisation des Nations Unies*, publié en 1986, est en cours d'élaboration. Un nouveau chapitre, qui sera constamment mis à jour, portera sur les nouveaux outils d'évaluation, les meilleures pratiques d'évaluation dans le système des Nations Unies, et les documents pertinents élaborés pour les stages de formation organisés par le BSCI et d'autres programmes. Le Comité du programme et de la coordination a pris note avec satisfaction des activités de formation du Bureau des services de contrôle interne en matière d'évaluation et encouragé leur développement³. Le Comité a souvent noté l'absence d'objectifs clairement définis, de réalisations escomptées et d'indicateurs de résultats pour la mise en oeuvre des activités de l'Organisation, ce qui ne facilite pas une évaluation efficace. Au paragraphe 23 de sa résolution 55/231 du 23 décembre 2000 relative à la budgétisation axée sur les résultats, l'Assemblée générale a souligné que le Secrétariat devait continuer de renforcer ses capacités en matière d'évaluation des programmes, notamment en renforçant les méthodes standard d'évaluation conformément à l'article VII du Règlement régissant la planification des programmes.

2. Évaluations des réalisations dans le contexte de la budgétisation axée sur les résultats

a) Appui au personnel du Secrétariat sur les méthodes à appliquer

22. En 1997, le Secrétaire général a proposé que, pour mieux renforcer la gestion de l'Organisation des Nations Unies, celle-ci mette davantage l'accent sur les résultats dans ses activités de planification, de budgétisation et d'établissement de rapports. Lors de son examen de cette question en 2000, le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a conclu notamment qu'une budgétisation axée sur les résultats ne devrait pas constituer une révolution, mais simplement une tentative visant à mettre à profit et à renforcer le processus existant de programmation. En approuvant les conclusions et recommandations du Comité consultatif sur cette question, l'Assemblée générale a souligné que, lorsque le Secrétaire général réalisera son intention de centrer l'évaluation de l'exécution des programmes sur les réalisations escomptées, il devrait le faire d'une manière souple et complémentaire du système d'évaluation existant (voir résolution 55/231, par. 27). La Division de la planification des programmes et du budget a indiqué au BSCI que le plan à moyen terme pour la période 2002-2005 introduisait une plus grande cohérence et uniformité dans la formulation des objectifs, des réalisations escomptées et des indicateurs de résultats, afin de mieux appliquer les Règlements et règles régissant la planification des programmes. Le budget-programme pour l'exercice biennal 2002-2003 comprenait également ces éléments et tenait compte de l'application des concepts de la budgétisation axée sur les résultats en mettant l'accent sur la réalisation des objectifs et l'obtention des résultats prévus, plutôt que sur la seule fourniture des produits.

23. Avant l'élaboration du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2002-2003, les départements et bureaux ont participé à des stages de formation organisés par la Division de la planification des programmes et du budget au sujet de la mise au point d'indicateurs de résultats. En 2002, la Division organise une autre série de stages de formation, aussi bien au Siège que dans les bureaux extérieurs, afin d'aider les départements et bureaux à appliquer la budgétisation axée sur les résultats. Les stages portent sur l'analyse de la nature et de la mesurabilité des

indicateurs et les méthodes de collecte et d'analyse de ces données, des sujets qui sont normalement couverts au cours des stages de formation dans le domaine de l'évaluation. Le BSCI estime que ces stages permettront de renforcer considérablement les capacités d'évaluation des programmes au sein du Secrétariat, comme l'a recommandé l'Assemblée générale, et il a l'intention d'évaluer leur impact afin de déterminer les mesures de suivi nécessaires pendant le reste de l'exercice biennal et d'adapter dans ce contexte son assistance à l'auto-évaluation. Lors d'une enquête de portée limitée menée par le BSCI au début de 2002, les interlocuteurs des départements pour l'évaluation ont indiqué que la Section de l'évaluation du BSCI devrait accroître son assistance pour les auto-évaluations ainsi que pour l'application de l'approche de la budgétisation axée sur les résultats et faciliter les échanges de données sur les pratiques d'évaluation entre les départements et bureaux (voir tableau 1 ci-après).

24. La réalisation des objectifs du suivi et de l'évaluation des programmes énoncés dans les Règlements et règles régissant la planification des programmes, qui relève actuellement de la responsabilité de la Division du contrôle, de l'évaluation et du conseil de gestion du BSCI, et l'application de la budgétisation axée sur les résultats, qui relève actuellement de la responsabilité du Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité, présentent un ensemble de problèmes pour les directeurs de programme, qui auront besoin d'un appui coordonné afin d'éviter les doubles emplois des activités. Bien qu'il soit possible de déterminer s'il y a ou s'il n'y a pas de résultats mesurables sans effectuer une opération d'évaluation, il est toutefois nécessaire d'utiliser des outils d'évaluation pour recueillir les vues des utilisateurs finals et comprendre pourquoi un résultat n'a pas été obtenu ou pour évaluer la qualité des produits en ce qui concerne leur pertinence, leur utilité, leur efficacité et leur efficience. Les deux bureaux collaborent afin d'organiser une série de stages de formation afin de fournir au personnel du Secrétariat un appui concernant les méthodes à appliquer. Il est également prévu d'incorporer les données des stages de formation dans la version actualisée du *Manuel d'évaluation de l'Organisation des Nations Unies*.

b) Coordination de l'auto-évaluation et de l'évaluation des réalisations

25. Le plan à moyen terme est le cadre de référence principal pour les évaluations des programmes ou des sous-programmes. Des progrès ont été accomplis dans le budget-programme pour l'exercice biennal 2002-2003 afin d'établir des liens clairs avec le plan à moyen terme en ce qui concerne les objectifs, les réalisations escomptées et les indicateurs de résultats. À cet égard, l'établissement de rapports sur les réalisations par les directeurs de programme dans le cadre de la budgétisation axée sur les résultats et les auto-évaluations constituent deux opérations complémentaires. L'auto-évaluation des réalisations – en utilisant des critères de qualité et des méthodes appropriés – permet dans une large mesure de parvenir aux objectifs de l'auto-évaluation. Par exemple, l'établissement de rapports sur des indicateurs de résultats tels que « nombre et incidence des avis juridiques et autres conseils afin que les bureaux des Nations Unies soient mieux à même d'interpréter et d'appliquer les dispositions du régime juridique de l'Organisation dans tels ou tels cas et à respecter ces dispositions » [voir A/C.5/56/11, par. 2 d)] exigerait l'application de méthodes d'enquête et d'analyse similaires à celles qui sont utilisées pour l'évaluation des programmes.

26. Une question se pose au sujet du niveau de complexité des activités de recherche que devraient mener les directeurs de programme pour pouvoir établir des rapports tous les deux ans sur les réalisations obtenues dans le contexte du processus budgétaire et sur les activités de recherche supplémentaires qui seront nécessaires dans le cadre du cycle du plan à moyen terme afin « de déterminer aussi systématiquement et objectivement que possible l'intérêt, l'efficacité, la productivité et l'effet des activités de l'Organisation eu égard à leurs objectifs », ce qui est l'objet de l'évaluation (art. 7.1 des Règlements et règles régissant la planification des programmes). L'examen des activités d'auto-évaluation au cours de la période 2000-2001 (voir chap. II ci-dessus) montre que la plupart des programmes qui ont affecté du personnel et d'autres ressources à la fonction d'évaluation ont appliqué des plans d'évaluation conformément à l'article VII des Règlements et règles régissant la planification des programmes. Dans les autres programmes, très peu de directeurs ont été en mesure d'évaluer périodiquement toutes les activités

pour lesquelles ils étaient responsables. Dans ces programmes, on trouve des exemples d'évaluations auxquelles de nombreuses heures de travail du personnel ont été consacrées, qui avaient été conçues avec soin et qui ont abouti à des conclusions et recommandations qui ont été prises en considération. Ces évaluations portaient souvent sur plusieurs sous-programmes afin d'examiner l'application de stratégies ou de fonctions à l'échelle du département; d'autres examinaient d'une manière très détaillée les activités de certaines unités (voir par. 14 et 15 ci-dessus). Sur la base de cette expérience et en ce qui concerne les programmes pour lesquels il a été difficile jusqu'à présent d'élaborer et d'appliquer des plans d'évaluation détaillés, il est proposé que, pour la période 2002-2003, les directeurs de programme identifient les aspects des activités dont ils sont responsables qui bénéficieraient d'une évaluation formelle centrée sur un petit nombre de questions d'importance stratégique. Comme il est prévu dans les Règlements et règles régissant la planification des programmes, la Section de l'évaluation du BSCI examinerait ces plans d'évaluation et donnerait l'appui nécessaire concernant les méthodes à appliquer. En outre, comme il est noté au paragraphe 25 ci-dessus, l'évaluation des réalisations au niveau des sous-programmes dans le contexte du budget-programme pour l'exercice biennal 2002-2003 pourrait fournir un cadre utile pour l'évaluation périodique de toutes les activités envisagées dans les Règlements et règles régissant la planification des programmes. Les résultats de ces nouvelles conditions requises pour l'établissement des rapports seront examinés d'une manière plus détaillée dans le prochain rapport biennal sur le renforcement du rôle des évaluations.

B. Évaluations approfondies

1. Évaluations approfondies 1993-2003

27. Depuis 1995, chaque année, il est procédé à deux évaluations approfondies à l'intention du Comité du programme et de la coordination. La plus grande partie du personnel chargé des évaluations au Bureau des services de contrôle interne est donc mis à contribution. On trouvera à l'annexe II du présent rapport la liste des rapports concernant les évaluations approfondies et les activités connexes entreprises au cours de la période 1993-2002 et celles actuellement prévues pour 2003. Au cours de la période 2000-2001,

le Comité a adopté presque toutes les recommandations présentées dans les rapports d'évaluation approfondie qui lui ont été soumis pour examen. Il s'agit là de l'un des moyens indirects permettant de juger de la qualité des rapports. Afin d'obtenir davantage d'informations en retour sur l'intérêt de cette activité, le Bureau des services de contrôle interne a, au début de 2002, réalisé une enquête auprès des coordonnateurs chargés des évaluations au sein des programmes ayant récemment fait l'objet d'une évaluation approfondie. Huit des 10 coordonnateurs concernés ont répondu (voir tableau 1 ci-après). Ils ont, de manière générale, estimé que les évaluations approfondies étaient utiles. Toutefois, bien qu'aucune des personnes interrogées n'ait estimé que les évaluations approfondies devaient être supprimées, la majorité d'entre elles a indiqué qu'il serait bon d'en modifier la portée et la présentation, à savoir le nombre et la nature des points abordés dans les rapports. Cette question devra faire l'objet d'une analyse plus poussée.

Tableau 1

Activités d'évaluation centrale : vues des coordonnateurs des évaluations au sein des départements et bureaux ayant récemment fait l'objet d'une évaluation approfondie (1996-2001)

Type et nombre de réponses			
L'évaluation approfondie	Oui	Non	
a) A été menée au moment où elle était nécessaire	6	2	
b) A permis de faire des recommandations portant sur les problèmes importants	5	3	
c) A débouché sur des conclusions et recommandations ayant influé sur les décisions prises dans le cadre de votre programme	5	3	
À l'avenir, les évaluations approfondies du Bureau des services de contrôle interne devraient :	Oui	Non	Sans opinion
a) Demeurer ce qu'elles sont (portée et présentation)		4	4
b) Porter davantage sur le contenu des programmes	5	1	2
c) Porter davantage sur les questions administratives	4	2	2

Type et nombre de réponses			
d) Porter davantage sur les stratégies, questions et fonctions à l'échelon du Secrétariat	4	3	1
e) Être supprimées		6	2
La Section de l'évaluation du Bureau des services de contrôle interne devrait :			
f) Fournir une assistance accrue pour l'auto-évaluation des programmes	6	1	1
g) Faciliter la mise en commun des pratiques d'évaluation entre départements et bureaux	6	2	
h) Fournir une assistance accrue à la mise en oeuvre d'une budgétisation axée sur les résultats	6	1	1
i) Participer à des évaluations communes avec d'autres entités, notamment les directeurs de programmes	3	2	3

2. Examen par les organes intergouvernementaux

28. L'examen intergouvernemental des évaluations approfondies envisagé à l'alinéa ii) du paragraphe c) de la règle 107.2 des Règlement et règles régissant la planification des programmes est mené par le CPC « ou par des organes intergouvernementaux ou des comités d'experts directement concernés » par chaque programme. La règle concernant les différents niveaux d'évaluation dispose que les organes spécialisés examineront les recommandations figurant dans les rapports d'évaluation et transmettront les recommandations que leur inspireront ces rapports au Comité. Pour sa part, le Comité doit examiner ces recommandations en même temps que « les recommandations formulées par le Groupe d'évaluation central dans ses rapports » (par. f) de la règle 107.4). Compte tenu du calendrier des réunions, cette disposition n'a été que rarement mise en oeuvre. Le dernier exemple remonte à 1994, année au cours de laquelle le Comité spécial des opérations de maintien de la paix a procédé à une évaluation des opérations de maintien de la paix : phase de démarrage. La question de l'examen effectué par des organes intergouvernementaux spécialisés a été examinée plusieurs fois par le CPC mais aucune solution concrète n'a jamais été trouvée. Compte tenu du peu

d'effectifs disponibles pour procéder aux évaluations approfondies, ces dernières sont achevées juste à temps pour que le Comité puisse les examiner. Le tableau 2 ci-après montre que pour pouvoir être examinées par l'organe intergouvernemental spécialisé concerné, avant de l'être par le CPC, la plupart des évaluations approfondies devraient être achevées de trois à six mois plus tôt qu'actuellement. Cela pourrait s'avérer réalisable pour la majorité des programmes si l'ensemble des effectifs chargés des évaluations au sein du Bureau des services de contrôle interne étaient mobilisés afin d'entreprendre chaque année, immédiatement après la session du Comité, une évaluation approfondie susceptible d'être achevée à temps pour être examinée par l'organe concerné par le programme évalué, avant examen par le Comité. Cela cadrerait encore avec l'alinéa iii) du paragraphe c) de la règle 107.2 des Règlement et règles régissant la planification des programmes qui dispose qu'« une étude d'évaluation au moins est entreprise chaque année » et normalement « achevée dans un délai de deux ans ». La présentation d'évaluations approfondies aux organes concernés disposant des compétences quant au fond pour formuler des recommandations sur « les moyens d'améliorer l'exécution » des programmes et proposer, le cas échéant, de les remanier [par. e) de l'article 107.4)] renforcerait le processus de planification.

Tableau 2

Programmes devant faire l'objet d'une évaluation approfondie au cours de la période 2000-2003 et calendrier des sessions ordinaires des organes intergouvernementaux concernés examinant leur plan à moyen terme

<i>Programme</i>	<i>Organe intergouvernemental spécialisé</i>	<i>Session ordinaire de 2002</i>
Sexospécificités et promotion de la femme	Commission de la condition de la femme	4-15 mars
Population	Commission de la population et du développement	1er-5 avril
Développement durable	Commission du développement durable	28 janvier-8 février
Affaires de l'Assemblée générale et affaires économiques et sociales	Comité des conférences	19-23 août
Développement social	Commission du développement social	11-27 février

3. Évaluations ponctuelles de certains domaines et sujets

29. Le paragraphe c) de la règle 107.2 des Règlement et règles régissant la planification des programmes dispose que « le système d'évaluation comporte des évaluations ponctuelles et approfondies portant sur certains domaines ou sujets, internes ou externes, entreprises à la demande d'organes intergouvernementaux ou sur l'initiative du Secrétariat. Si le calendrier des évaluations approfondies était réduit à une étude par an, comme le suggère le paragraphe 28 ci-dessus, le Bureau des services de contrôle interne serait à même d'entreprendre périodiquement une autre étude à la demande du CPC. Même si les évaluations approfondies sont prévues avec un délai d'application de deux ans, comme c'est actuellement le cas, la deuxième étude serait prévue avec un délai d'un an. Elle pourrait porter sur les préoccupations plus actuelles du Comité ou du Secrétariat. Comme pour les évaluations approfondies rédigées à ce jour, le Secrétariat soumettrait des propositions d'évaluation au Comité pour examen.

30. On pourrait envisager de choisir des sujets parmi les domaines de travail prioritaires du Secrétariat au cours d'un plan à moyen terme. Pour la période 2002-2005, les priorités sont les suivantes : a) maintien de la paix et de la sécurité internationales; b) promotion d'une croissance économique soutenue et du développement durable, conformément aux résolutions de l'Assemblée générale en la matière et aux décisions prises à l'occasion de récentes conférences des Nations Unies; c) développement de l'Afrique; d) promotion des droits de l'homme; e) coordination efficace des opérations d'assistance humanitaire; f) promotion de la justice et du droit international; g) désarmement; et h) lutte contre la drogue, prévention du crime et lutte contre le terrorisme international sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations. Ces priorités sont presque identiques aux objectifs clefs identifiés dans la Déclaration du Millénaire. Pour qu'il soit possible de mettre au point un cadre approprié et de s'appuyer sur l'expérience acquise, ces évaluations thématiques devraient porter dans un premier temps sur des activités spécifiques plutôt que sur l'ensemble d'un domaine prioritaire. À titre d'exemple, un examen de l'efficacité du Secrétariat dans le cadre du thème « Promotion d'une croissance économique soutenue et développement durable » pourrait porter sur la convergence des politiques de développement

économique et social promues par l'Organisation des Nations Unies et les conventions relatives à l'environnement. Pour ce qui est des programmes concernant les première, deuxième et cinquième priorités du plan, l'efficacité des initiatives de redressement au lendemain des conflits pourrait constituer un autre sujet d'évaluation. La contribution du Secrétariat, dans ces deux domaines de travail, à l'un des objectifs clefs de la Déclaration du Millénaire, le développement et l'élimination de la pauvreté, ferait partie de l'évaluation.

31. Il convient de noter que, par le passé, le Bureau des services de contrôle interne a mené des évaluations approfondies des programmes ayant trait à chacun de ces objectifs (voir annexe II). Toutefois, la périodicité des évaluations approfondies de chacun des programmes est de 10 à 12 ans, ce qui constitue certes une amélioration par rapport au cycle précédent qui était de 20 ans, mais n'est pas toujours adaptée. En outre, les évaluations approfondies portent sur un programme du plan à moyen terme à la fois et ne permettent pas de jauger avec efficacité les effets cumulatifs de plusieurs programmes ayant des objectifs communs. Les évaluations thématiques des domaines prioritaires du plan à moyen terme auraient l'avantage de permettre de se faire une idée de l'efficacité du Secrétariat dans son ensemble dans ces domaines et de procéder à des examens plus fréquents d'aspects importants des programmes.

32. Compte tenu de la nécessité d'utiliser au mieux le personnel chargé des évaluations au sein du Bureau des services de contrôle interne, ces évaluations devraient bénéficier d'une collaboration élargie « avec les directeurs de programme concernés et, au besoin, des spécialistes des domaines pertinents » (al. ii) du paragraphe d) de la règle 107.2 des Règlement et règles régissant la planification des programmes). Le Corps commun d'inspection peut également faciliter la réalisation des évaluations approfondies, en vertu de la même règle. À cet égard, il est noté qu'au paragraphe 16 de sa résolution 56/245 du 24 décembre 2001, l'Assemblée générale a demandé au Corps commun d'inspection de donner dans ses travaux plus d'importance à la tâche d'évaluation.

4. Questions devant faire l'objet des futures évaluations approfondies dans l'avenir

33. Le Comité du programme et de la coordination a prévu d'examiner à sa quarante-troisième session, en 2003, les évaluations approfondies des activités relatives au droit de la mer et des affaires maritimes ainsi qu'au développement social. Si le Comité adopte la proposition présentée au paragraphe 28 ci-dessus tendant à ce qu'une évaluation approfondie soit entreprise chaque année, il faudrait, pour pouvoir effectuer en 2002 l'évaluation des activités relatives au droit de la mer et aux affaires maritimes, que l'évaluation du programme des affaires juridiques, lancée en 2002, soit achevée. L'évaluation du développement social serait reportée.

34. Les sujets devant faire l'objet d'évaluations approfondies qui seront examinés par le Comité en 2004 et 2005 n'ont pas encore été arrêtés. Les programmes ci-après n'ont pas fait l'objet d'évaluation depuis 1993 (voir annexe II) : commerce et développement; utilisations pacifiques de l'espace; administration publique, finances et développement; affaires politiques; établissements humains; droits de l'homme; programmes régionaux; et gestion et services centraux d'appui. Il convient de noter que plusieurs sous-programmes des commissions régionales ont été examinés dans le cadre d'évaluations récentes et qu'en 2002, les programmes relatifs aux utilisations pacifiques de l'espace et aux droits de l'homme font l'objet d'examens approfondis par le Bureau des services de contrôle interne à la demande de l'Assemblée générale, dans le cas du dernier.

35. S'agissant des autres programmes examinés par des organes intergouvernementaux spécialisés, on trouvera ci-après le calendrier des réunions à venir et les observations préliminaires des directeurs de programme :

a) L'administration publique, les finances et le développement sont examinés par le Comité d'experts de l'administration publique, qui se réunira en 2004 à une date non encore fixée;

b) Les établissements humains sont examinés par le Conseil d'administration du programme qui se réunira au début de 2003 et en 2005. Les directeurs du programme pensent qu'une évaluation approfondie viendrait à point nommé car, avec la transformation du Centre des Nations Unies pour les établissements humains en Programme à la fin de 2001, une nouvelle

conception de la planification des activités sera nécessaire;

c) La CNUCED, l'un des deux éléments du programme Commerce et développement, a procédé en 2001 et 2002 à des évaluations détaillées de ses activités, avec la participation de son mécanisme intergouvernemental. Les directeurs du programme pensent qu'il serait utile de procéder ultérieurement à une évaluation approfondie, mais pas avant la tenue de la onzième session de la Conférence prévue pour 2004.

En se fondant sur ces considérations, et au cas où le Comité adopterait la proposition faite au paragraphe 28 ci-dessus tendant à ce qu'une évaluation approfondie soit entreprise chaque année, le calendrier des évaluations pour les années à venir pourrait être établi comme suit :

2003	Droit de la mer et affaires maritimes
2004	Administration publique, finances et développement
2005	Établissements humains

IV. Conclusions et recommandations

36. Les mécanismes institutionnels relatifs aux évaluations qui sont menées dans les départements et bureaux de l'Organisation des Nations Unies sont aussi bien des entités chargées de procéder aux évaluations par l'intermédiaire de coordonnateurs au sein des divisions du suivi et de la coordination des programmes, que des mécanismes ponctuels. Les recommandations formulées par le Comité du programme et de la coordination en 1996 relatives à la nécessité de centraliser, en général, les responsabilités de suivi au sein d'une unité chargée de faire rapport au chef du département devraient être appliquées de manière plus systématique.

37. Un certain nombre de programmes disposent de systèmes bien au point de suivi, d'application et de suite donnée aux conclusions et recommandations des évaluations. Des mesures sont prises en vue d'évaluer les améliorations obtenues grâce à l'application des conclusions et des enseignements tirés des processus d'évaluation. Dans la majorité des autres programmes, la réalisation d'évaluations détaillées permettant de savoir si les conclusions ont été effectivement mises en oeuvre semble être l'exception plutôt que la

règle. Pour renforcer l'utilité des évaluations, il faut donner des indications plus précises sur les méthodes à appliquer dans le cadre d'activités de formation et de conseil. Depuis 1999, la Division de la planification des programmes et du budget organise à l'intention de l'ensemble du Secrétariat des séries d'ateliers de formation, qui traitent de questions concernant l'évaluation. Le Bureau des services de contrôle interne évaluera l'impact de ces ateliers pour décider des mesures à prendre.

38. Les programmes qui ont affecté du personnel et d'autres ressources à la fonction d'évaluation ont généralement été en mesure d'exécuter des plans d'évaluation conformément à l'article VII des Règlement et règles régissant la planification des programmes. Dans les autres programmes, bien peu de directeurs ont pu évaluer à intervalles réguliers toutes les activités dont ils sont responsables. Les examens portant sur l'application de stratégies ou de fonctions à l'échelle du département sont à cet égard des exemples d'évaluation utile. Se fondant sur cette expérience, le Bureau des services de contrôle interne demandera aux directeurs dont les programmes n'ont pas encore fait l'objet de plans d'évaluation détaillée de recenser, pour 2002-2003, les éléments des activités dont ils sont responsables et pour lesquels la réalisation d'évaluations en bonne et due forme axées sur quelques sujets d'importance stratégique présenterait de l'intérêt. Comme prévu dans les Règlement et règles régissant la planification des programmes, la Section d'évaluation du Bureau des services de contrôle interne examinerait ces plans d'évaluation et fournirait des indications sur les méthodes à appliquer.

39. Il convient de noter que le budget-programme de l'exercice biennal 2002-2003 fournit un nouveau cadre d'évaluation périodique de tous les sous-programmes. L'auto-évaluation par le département des résultats obtenus à la fin de la période indiquera dans quelle mesure ce cadre pourrait contribuer au système d'évaluation et quelles directives supplémentaires en matière d'auto-évaluation devraient être conservées. La situation fera l'objet d'un nouvel examen dans le prochain rapport biennal sur la meilleure application des conclusions des évaluations.

40. L'Assemblée générale a souligné l'importance que présente l'examen par les organes

intergouvernementaux spécialisés des documents de planification, avant que ceux-ci ne soient soumis à l'examen du Comité du programme et de la coordination et de la Cinquième Commission. Les conclusions des évaluations devraient contribuer à la préparation du plan à moyen terme. Mais, en raison du calendrier des réunions intergouvernementales, les évaluations approfondies effectuées par le Bureau des services de contrôle interne ont rarement été examinées par les organes intergouvernementaux spécialisés avant d'être soumises au Comité. Il serait possible d'en faire un examen préalable dans la plupart des cas si les évaluations approfondies étaient achevées trois à six mois plus tôt que ce n'est actuellement le cas. Compte tenu des ressources disponibles, cela n'est réalisable que si l'on prévoit une seule évaluation approfondie par an. Une décision dans ce sens serait conforme aux Règlement et règles régissant la planification des programmes qui prévoient « qu'une étude d'évaluation au moins est entreprise chaque année » [art. 107.2 c) iii)]. Il serait possible d'effectuer à intervalles réguliers une deuxième évaluation portant, par exemple, sur les domaines prioritaires du plan à moyen terme, qui présenterait de l'intérêt pour le Comité du programme et de la coordination.

41. La recommandation ci-après est fondée sur les conclusions présentées au chapitre III.

Recommandation 1. Examen par les organes intergouvernementaux spécialisés des recommandations concernant l'évaluation

Le Bureau des services de contrôle interne devrait entreprendre une évaluation approfondie chaque année, comme il est stipulé à l'article 107.2 c) iii) des Règlement et règles régissant la planification des programmes, qui serait examinée par le Comité du programme et de la coordination à sa quarante-troisième session. Les évaluations approfondies devraient être effectuées au cours des années pendant lesquelles l'organe intergouvernemental ou l'organe d'experts directement intéressé par le programme évalué peut examiner les conclusions et recommandations de l'évaluation avant qu'elles ne soient soumises au Comité pour examen (voir par. 28 plus haut).

42. Le Comité du programme et de la coordination souhaitera peut-être examiner les informations figurant à l'annexe II du présent rapport ainsi qu'aux paragraphes 33 à 35 ci-dessus, et recommander les sujets devant faire l'objet d'une évaluation approfondie qui serait examinée par le Comité en 2004 et 2005. Si le Comité adoptait la recommandation 1 énoncée ci-dessus, il faudrait prévoir une étude chaque année, à compter de 2003. En outre, le Comité souhaitera peut-être demander au Bureau des services de contrôle interne d'établir une deuxième évaluation pour 2003, comme il est proposé plus haut aux paragraphes 29 à 32.

Le Secrétaire général adjoint
aux services de contrôle interne,
(Signé) Dileep Nair

Notes

¹ Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-cinquième session, Supplément No 16 (A/55/16), par. 231.

² Ibid., cinquante-sixième session, Supplément No 16 (A/56/16), par. 406.

³ Ibid., cinquante-cinquième session, Supplément No 16 (A/55/16), par. 233.

Annexe I

Mécanismes et capacités institutionnels d'évaluation existants

Tableau 1

Régime d'évaluation à l'Organisation des Nations Unies : programmes centraux du plan à moyen terme

<i>Programmes (et entités chargées de leur mise en oeuvre)</i>	<i>Entité chargée de l'évaluation (et effectifs)</i>	<i>Autres modalités d'évaluation^a</i>	<i>Responsable(s) de a) l'approbation des plans d'évaluation et b) l'exécution des évaluations</i>	<i>Examen a) interne et b) externe des conclusions des évaluations et des mesures prises^b</i>	<i>Contrôle de l'application des recommandations issues des évaluations^c</i>
1. Affaires politiques (Département des affaires politiques)		Fonctionnaires affectés au programme (12 mois de travail); évaluateurs externes	a) Secrétaire général adjoint b) Directeurs de programme	a) Secrétaire général adjoint et hauts responsables	Directeurs de programme
2. Désarmement (Département des affaires de désarmement)		Fonctionnaires affectés au programme (1 mois de travail)	a) et b) Chefs et directeurs régionaux	a) Secrétaire général adjoint et Adjoint au Secrétaire général adjoint b) Première Commission, Assemblée générale	Chefs et directeurs régionaux
4. Utilisations pacifiques de l'espace (Bureau des affaires spatiales)		Fonctionnaires affectés au programme (12 mois de travail)	a) Chefs de section et directeur du bureau b) Fonctionnaires affectés au programme	a) Directeurs de programme et directeur du bureau b) Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique et sous-comités	Suivi assuré aux réunions mensuelles du personnel
5. Affaires juridiques (Bureau des affaires juridiques)		Fonctionnaires affectés au programme (2 mois de travail)	a) Secrétaire général adjoint b) Directeurs	a) Secrétaire général adjoint et directeurs	
6. Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et services de conférence (Département des affaires de l'Assemblée générale et des services de conférence)			b) Membres des services et hauts responsables aux réunions mensuelles (essentiellement évaluation de la performance)	a) Réunions annuelles des services de conférence du Secrétariat (tous les lieux d'affectation); réunions interorganisations b) Comité des conférences	Évaluations périodiques de la performance par les responsables

<i>Programmes (et entités chargées de leur mise en oeuvre)</i>	<i>Entité chargée de l'évaluation (et effectifs)</i>	<i>Autres modalités d'évaluation^a</i>	<i>Responsable(s) de a) l'approbation des plans d'évaluation et b) l'exécution des évaluations</i>	<i>Examen a) interne et b) externe des conclusions des évaluations et des mesures prises^b</i>	<i>Contrôle de l'application des recommandations issues des évaluations^c</i>
7. Affaires économiques et sociales		Fonctionnaires affectés au programme, évaluateurs externes	a) Secrétaire général adjoint	a) Réunions hebdomadaires des directeurs présidées par le Secrétaire général adjoint; retraites des responsables du Département et des divisions	Évaluation continue des réalisations escomptées par les directeurs de programme
8. Afrique (Département des affaires économiques et sociales)			b) Directeurs et chefs	b) Commissions techniques et comités sectoriels du Conseil économique et social	
9. Commerce et développement :	Groupe des programmes, de la planification et de l'évaluation (3 administrateurs)	Fonctionnaires affectés au programme, groupes d'experts et évaluateurs externes	a) Secrétaire général adjoint de la CNUCED	a) Groupe des programmes, de la planification et de l'évaluation et directeurs de programme	Groupe des programmes, de la planification et de l'évaluation et Groupe de travail du plan à moyen terme et du budget-programme
A. Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED)			b) Groupe des programmes de la planification et de l'évaluation, directeurs de programme, évaluateurs externes et groupes d'experts	b) Groupe de travail du plan à moyen terme et du budget-programme; Conseil du commerce et du développement	
B. Centre du commerce international (CCI)	1 administrateur (Bureau du Directeur exécutif)	Fonctionnaires affectés au projet/programme désigné à cet effet et évaluateurs externes	a) Comité supérieur de gestion	a) Réponses des gestionnaires de projet jointes aux rapports d'évaluation	Fonctionnaire supérieur chargé de l'évaluation et du contrôle
			b) Fonctionnaires responsables et évaluateurs externes	b) Rapports d'évaluations des programmes examinés par le Groupe consultatif commun; rapports d'évaluation des projets transmis à tous les partenaires	

<i>Programmes (et entités chargées de leur mise en oeuvre)</i>	<i>Entité chargée de l'évaluation (et effectifs)</i>	<i>Autres modalités d'évaluation^a</i>	<i>Responsable(s) de a) l'approbation des plans d'évaluation et b) l'exécution des évaluations</i>	<i>Examen a) interne et b) externe des conclusions des évaluations et des mesures prises^b</i>	<i>Contrôle de l'application des recommandations issues des évaluations^c</i>
				intéressés, pour observations	
12. Prévention du crime et justice pénale (Centre pour la prévention de la criminalité internationale/Bureau des Nations Unies pour le contrôle des drogues et la prévention du crime)	Groupe de la planification et de l'évaluation (Bureau des Nations Unies pour le contrôle des drogues et la prévention du crime). Ce groupe dessert le Centre pour la prévention de la criminalité internationale et le PNUCID	Fonctionnaires affectés au programme; évaluateurs externes financés au moyen de fonds réservés à l'évaluation des projets	a) Directeurs du Bureau des Nations Unies pour le contrôle des drogues et la prévention du crime b) Chefs (en 2002 : suivant les directives du Groupe de la planification et de l'évaluation	a) Services et direction du Bureau des Nations Unies pour le contrôle des drogues et la prévention du crime	Assuré au sein de chaque service et, dans le cadre des réunions bimensuelles des hauts fonctionnaires du Bureau des Nations Unies pour le contrôle des drogues et la prévention du crime
19. Droits de l'homme (Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme)		Service des activités et programmes pour les projets de coopération technique	a) Bureau du Haut Commissaire b) Fonctionnaires affectés au programme	L'Équipe de la planification des politiques et de la méthodologie élaborera un système d'apprentissage	Comité supérieur des politiques
23. Information (Département de l'information)	Groupe du suivi et de l'évaluation (2 administrateurs)	Fonctionnaires affectés au programme et évaluateurs externes	a) et b) Groupe du suivi et de l'évaluation et directeurs de programme	a) Directeurs de programme b) Comité de l'information	Réunions périodiques des hauts fonctionnaires avec le Chef du Département
24. Services de gestion et services centraux d'appui :					
A. Planification des programmes, budget et comptabilité		Fonctionnaires affectés au programme	a) Directeurs b) Fonctionnaires affectés au programme	a) Directeurs et fonctionnaires affectés au programme	Au sein de la Division du financement des opérations de maintien de la paix : groupe de travail interne
B. Gestion des ressources humaines		Fonctionnaires affectés au programme	a) Chefs de service, suivant les directives du Directeur	a) Chefs de service b) Assemblée générale (rapports sur la réforme de la gestion	Évaluation et suivi continus

<i>Programmes (et entités chargées de leur mise en oeuvre)</i>	<i>Entité chargée de l'évaluation (et effectifs)</i>	<i>Autres modalités d'évaluation^a</i>	<i>Responsable(s) de a) l'approbation des plans d'évaluation et b) l'exécution des évaluations</i>	<i>Examen a) interne et b) externe des conclusions des évaluations et des mesures prises^b</i>	<i>Contrôle de l'application des recommandations issues des évaluations^c</i>
B. Gestion des ressources humaines		Fonctionnaires affectés au programme	a) Chefs de service, suivant les directives du Directeur b) Fonctionnaires affectés au programme	a) Chefs de service b) Assemblée générale (rapports sur la réforme de la gestion des ressources humaines)	Évaluation et suivi continus
C. Services d'appui		Fonctionnaires affectés au programme et évaluateurs externes	a) Directeurs et chefs b) Fonctionnaires affectés au programme	a) Directeurs et chefs	Suivi régulier de la performance; fonctionnaire de la Division des achats chargé de la gestion du changement
25. Contrôle interne (Bureau des services de contrôle interne)	Section de l'évaluation (4 administrateurs)	Fonctionnaires des autres départements et bureaux	a) Comité du programme et de la coordination	b) Organes spécialisés et Comité du programme et de la coordination	Bureau des services de contrôle interne et Comité du programme et de la coordination

^a Les mois de travail sont indiqués pour l'exercice biennal.

^b Autres que les conclusions dont il a été tenu compte dans le projet de plan à moyen terme examiné par le Comité du programme et de la coordination.

^c Autre que le contrôle exercé par le Bureau des services de contrôle interne.

Tableau 2

Régime d'évaluation à l'Organisation des Nations Unies : programmes centraux du plan à moyen terme mis en oeuvre à l'appui d'importantes opérations sur le terrain ou de programmes de pays

<i>Programmes (et entités chargées de leur mise en oeuvre)</i>	<i>Entité chargée de l'évaluation (et effectifs)</i>	<i>Autres modalités d'évaluation^a</i>	<i>Responsable(s) de a) l'approbation des plans d'évaluation et b) l'exécution des évaluations</i>	<i>Examen a) interne et b) externe des conclusions des évaluations et des mesures prises^b</i>	<i>Contrôle de l'application des recommandations issues des évaluations^c</i>
3. Opérations de maintien de la paix (Département des opérations de maintien de la paix)	Responsable : Chef du Groupe des pratiques optimales de maintien de la paix (1 administrateur)	Fonctionnaires affectés au programme, autres départements, évaluateurs externes	a) Bureau du Secrétaire général adjoint b) Examen et études ponctuels sur les pratiques optimales et les enseignements tirés de l'expérience; bilans des missions dressés par le Département en collaboration avec des entités extérieures	a) Responsable au sein du Groupe des pratiques optimales de maintien de la paix b) Comité spécial des opérations de maintien de la paix	Relève des fonctions du Groupe des pratiques optimales de maintien de la paix
10. Environnement (Programme des Nations Unies pour l'environnement)	Groupe du contrôle et de l'évaluation (3 administrateurs)	Projets évalués par des évaluateurs externes sous la supervision du Groupe de l'évaluation et du contrôle	a) Conseil de gestion b) Groupe du contrôle et de l'évaluation	a) Conseil de gestion b) Récapitulatifs présentés au Conseil d'administration	Le Groupe du contrôle et de l'évaluation recense les enseignements tirés de l'expérience et veille à ce qu'il en soit ultérieurement tenu compte dans l'élaboration des projets
11. Établissements humains Centre des Nations Unies pour les établissements humains)	Groupe du contrôle et de l'évaluation (1 administrateur)	Projets évalués par des évaluateurs externes (fonds affectés aux projets)	a) Bureau du Directeur exécutif avec les directeurs de programme b) Directeurs de programme et évaluateurs externes indépendants	a) Comité d'examen du programme b) Comité des représentants permanents et Conseil d'administration	Directeurs de programme
13. Contrôle international des drogues (Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues)	1 administrateur (2002 : 2 administrateurs, Groupe de la planification et de	Projets évalués par des évaluateurs externes (fonds des projets) et par les fonctionnaires affectés au programme	a) Plans d'évaluation établis par le Groupe de la planification et de l'évaluation du	a) Services concernés du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues	Groupe de la planification et de l'évaluation, bureaux extérieurs et services concernés du

<i>Programmes (et entités chargées de leur mise en oeuvre)</i>	<i>Entité chargée de l'évaluation (et effectifs)</i>	<i>Autres modalités d'évaluation^a</i>	<i>Responsable(s) de a) l'approbation des plans d'évaluation et b) l'exécution des évaluations</i>	<i>Examen a) interne et b) externe des conclusions des évaluations et des mesures prises^b</i>	<i>Contrôle de l'application des recommandations issues des évaluations^c</i>
13. Contrôle international des drogues (Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues)	1 administrateur (2002 : 2 administrateurs, Groupe de la planification et de l'évaluation du Bureau des Nations Unies pour le contrôle des drogues et la prévention du crime)	Projets évalués par des évaluateurs externes (fonds des projets) et par les fonctionnaires affectés au programme	a) Plans d'évaluation établis par le Groupe de la planification et de l'évaluation du Bureau des Nations Unies pour le contrôle des drogues et la prévention du crime b) Groupe de la planification et de l'évaluation et bureaux des services techniques ; les bureaux extérieurs donnent des directives aux évaluateurs externes	a) Services concernés du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues b) Examen tripartite pour l'évaluation des projets; rapport annuel passé en revue par la Commission des stupéfiants	Groupe de la planification et de l'évaluation, bureaux extérieurs et services concernés du Programme des Nations Unies pour le contrôle des drogues
20. Assistance humanitaire (Bureau de la coordination des affaires humanitaires)	Groupe de l'évaluation des études (2 administrateurs)	Service de l'élaboration des politiques et des études, Service des interventions d'urgence, bureaux extérieurs, et évaluateurs externes, sous la supervision du Groupe de l'évaluation et des études	a) Direction du Bureau de la coordination et des affaires humanitaires b) Groupe de l'évaluation et des études	a) Conseil de gestion du Bureau de la coordination et des affaires humanitaires et organes institutions b) Organes interinstitutions et Groupe de travail des donateurs du Bureau de la coordination et des affaires humanitaires	Le Groupe de l'évaluation et des études recense les enseignements tirés des évaluations et les diffuse sur les plans interne et externe
21. Opérations de protection et d'assistance en faveur des réfugiés (Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés)	Groupe de l'évaluation et de l'analyse des politiques (4 administrateurs)	Fonctionnaires affectés au programme et évaluateurs externes	a) Haut Commissaire assistant b) Groupe de l'évaluation et de l'analyse des politiques.	a) Directeurs de programme, Haut Commissaire assistant et Haut Commissaire b) Comité exécutif	Directeurs de programme, bureau administratif et comités directeurs chargés de l'évaluation

<i>Programmes (et entités chargées de leur mise en oeuvre)</i>	<i>Entité chargée de l'évaluation (et effectifs)</i>	<i>Autres modalités d'évaluation^a</i>	<i>Responsable(s) de a) l'approbation des plans d'évaluation et b) l'exécution des évaluations</i>	<i>Examen a) interne et b) externe des conclusions des évaluations et des mesures prises^b</i>	<i>Contrôle de l'application des recommandations issues des évaluations^c</i>
21. Opérations de protection et d'assistance en faveur des réfugiés (Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés)	Groupe de l'évaluation et de l'analyse des politiques (4 administrateurs)	Fonctionnaires affectés au programme et évaluateurs externes	a) Haut Commissaire assistant b) Groupe de l'évaluation et de l'analyse des politiques, directeurs de programme, évaluateurs externes et équipes de consultants	a) Directeurs de programme, Haut Commissaire assistant et Haut Commissaire b) Comité exécutif	Directeurs de programme, bureau administratif et comités directeurs chargés de l'évaluation
22. Réfugiés de Palestine (Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient)	Sous-programmes portant sur la gestion et la planification, dépendant de directeurs, au sein de chaque grand programme	Programmes évalués par les fonctionnaires affectés au programme et projets évalués par les responsables des projets	a) et b) au sein des programmes opérationnels	a) Commissaire général, Adjoint au Commissaire général, directeurs de programme et Comité de gestion	Directeurs de programme et Bureau du Commissaire général

^a Les mois de travail sont indiqués pour l'exercice biennal.

^b Autres que les conclusions dont il a été tenu compte dans le projet de plan à moyen terme examiné par le Comité du programme et de la coordination.

^c Autre que le contrôle exercé par le Bureau des services de contrôle interne.

Tableau 3

Régime d'évaluation à l'Organisation des Nations Unies : programmes régionaux du plan à moyen terme

<i>Programmes (et entités chargées de leur mise en oeuvre)</i>	<i>Entité chargée de l'évaluation (et effectifs)</i>	<i>Autres modalités d'évaluation^a</i>	<i>Responsable(s) de a) l'approbation des plans d'évaluation et b) l'exécution des évaluations</i>	<i>Examen a) interne et b) externe des conclusions des évaluations et des mesures prises^b</i>	<i>Contrôle de l'application des recommandations issues des évaluations^c</i>
14. Développement économique et social en Afrique (Commission économique pour l'Afrique)	Section du suivi et de l'évaluation des programmes du Bureau de la planification des politiques et de la gestion des ressources		a) Bureau de la planification des politiques et de la gestion des ressources b) Section du suivi et de l'évaluation des programmes	a) Secrétaire exécutif et hauts fonctionnaires b) Commission/ Conférence conjointe des ministres des finances, des affaires économiques, du développement et de la planification	
15. Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique (Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique)		Fin 2001 : 85 000 dollars consacrés au renforcement de la planification, du contrôle et de l'évaluation des projets	a) Division de la gestion des programmes b) Divisions fonctionnelles	a) Procédures établies en 2002-2003 b) Commission et comités délibérants	Des modalités doivent être mises au point pour 2002-2003
16. Développement économique en Europe (Commission économique pour l'Europe)		Processus d'évaluation coordonné par des fonctionnaires affectés au programme du Bureau du Secrétaire exécutif	a) Les plans présentés par les divisions sont approuvés par le Bureau du Secrétaire exécutif b) Divisions fonctionnelles	a) La planification, le contrôle et l'évaluation des programmes sont passés en revue deux fois par an par la direction b) Les divisions présentent leurs conclusions aux organes subsidiaires dont elles relèvent principalement	Examen semestriel par la direction
17. Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes (Commission économique pour	1 administrateur (de la Division de la planification des programmes et des opérations)	Chacune des 12 divisions comprend un coordonnateur (qui occupe aussi d'autres fonctions) (pas de ressources provenant des fonds affectés aux projets)	a) Responsabilité déléguée par le Secrétaire exécutif au Chef de la Division de la planification des	Directeurs et Division de la planification des programmes et des opérations	

<i>Programmes (et entités chargées de leur mise en oeuvre)</i>	<i>Entité chargée de l'évaluation (et effectifs)</i>	<i>Autres modalités d'évaluation^a</i>	<i>Responsable(s) de a) l'approbation des plans d'évaluation et b) l'exécution des évaluations</i>	<i>Examen a) interne et b) externe des conclusions des évaluations et des mesures prises^b</i>	<i>Contrôle de l'application des recommandations issues des évaluations^c</i>
l'Amérique latine et les Caraïbes)			programmes et des opérations b) Directeurs de sous-programmes		
18. Développement économique et social en Asie occidentale (Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale)		Fonctionnaires affectés au programme, Division de la planification des programmes et de la coopération technique	a) Secrétaire exécutif b) Division de la planification des programmes et de la coopération technique et divisions fonctionnelles	a) Les rapports d'évaluation sont transmis au Secrétaire exécutif, aux chefs de division et aux conseillers régionaux b) Commission et organes subsidiaires	Un plan d'action est en cours d'élaboration

^a Les mois de travail sont indiqués pour l'exercice biennal.

^b Autres que les conclusions dont il a été tenu compte dans le projet de plan à moyen terme examiné par le Comité du programme et de la coordination.

^c Autre que le contrôle exercé par le Bureau des services de contrôle interne.

Annexe II

Rapports d'évaluation approfondie établis ou prévus : 1993-2003

<i>Année</i>	<i>Rapports de situation^a</i>	<i>Rapports d'évaluation approfondie</i>	<i>Rapports d'examen triennal ou rapports complémentaires</i>	<i>Rapports à l'Assemblée générale relatifs à l'évaluation</i>
1993	Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) ^b	Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR)	Établissements humains Droits de l'homme (rapport complémentaire)	–
1994	Opérations de maintien de la paix : phase de démarrage ^c Afrique : situation économique critique, redressement et développement ^d	Développement social	Commission économique pour l'Afrique (CEA) : problèmes et politiques relatifs au développement	A/49/99 et Add.1
1995	–	Opérations de maintien de la paix : phase de démarrage Environnement	–	–
1996	–	Opérations de maintien de la paix : phase d'achèvement Département de l'information	HCR	A/51/88
1997	–	Statistique Département des affaires humanitaires	Développement social	–
1998	–	Prévention du crime et justice pénale Contrôle international des drogues	Opérations de maintien de la paix : phase de démarrage Environnement	A/53/90
1999	–	Désarmement Assistance électorale	Département de l'information Opérations de maintien de la paix : phase d'achèvement	–

<i>Année</i>	<i>Rapports de situation^a</i>	<i>Rapports d'évaluation approfondie</i>	<i>Rapports d'examen triennal ou rapports complémentaires</i>	<i>Rapports à l'Assemblée générale relatifs à l'évaluation</i>
2000	–	Développement mondial : tendances, questions et politiques sociales et microéconomiques : approches mondiales et sous-programmes correspondants des commissions régionales Promotion de la femme	Statistique Département des affaires humanitaires	A/55/63
2001	–	Population Développement durable	Contrôle international des drogues Prévention du crime et justice pénale	
2002	–	Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social, soutien et coordination du Conseil économique et social	Assistance électorale	Présent rapport (A/57/68)
2003	–	Affaires juridiques Développement social Droit de la mer et affaires maritimes	Désarmement Développement mondial : tendances, questions et politiques Promotion de la femme	

^a Comme le Comité du programme et de la coordination en a décidé en 1994, le cycle d'évaluation a été raccourci par la suppression de la phase du rapport de situation.

^b Conformément à la décision du Comité du programme et de la coordination, aucune évaluation approfondie de la question Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient n'a été demandée.

^c Rapport provisoire décrit comme étant un rapport de situation mais contenant des recommandations de fond.

^d Une étude complémentaire a été menée par le Corps commun d'inspection (A/50/885, annexe).

Annexe III

Récapitulatif des évaluations externes et internes effectuées pendant l'exercice 2000-2001 pour les programmes du plan à moyen terme

Programme 1. Affaires politiques (chap. 3 du budget-programme)

Sous-programme 3. Assistance électorale

Évaluation interne et enseignements	Des ressources humaines supplémentaires sont nécessaires pour évaluer les activités et faire fond des enseignements tirés d'expériences passées. Il convient de s'attacher à mobiliser un financement permettant à la Division d'apporter un appui approprié à un nombre croissant d'États Membres.
--	---

Sous-programme 4. Affaires du Conseil de sécurité

Examen et évaluation externes	Des mesures appropriées ont été prises pour donner suite aux recommandations de l'audit externe du Département réalisé en 2000.
Évaluation interne et enseignements	Les points à améliorer sont notamment : a) la mise en place d'une capacité relative aux enseignements tirés pour tenir compte des questions dont sont saisis le Conseil et les comités des sanctions, ainsi que des modifications de procédures; b) l'utilisation accrue de groupes d'experts pour surveiller l'application des régimes de sanctions et les mandats émanant d'organismes comme le Comité contre le terrorisme; et c) l'affectation de ressources suffisantes pour rattraper le retard accumulé en ce qui concerne le répertoire de la pratique suivie par le Conseil de sécurité.

Sous-programme 5. Décolonisation

Évaluation interne et enseignements	Il est nécessaire de simplifier les activités quotidiennes de ce sous-programme, afin d'améliorer ses opérations globales et de mettre au point de nouvelles approches.
--	---

Sous-programme 6. Question de Palestine

Évaluation interne et enseignements	Des améliorations sont nécessaires dans les domaines suivants : a) Système d'information des Nations Unies sur la question de Palestine (UNISPAL); b) réduction du pourcentage de postes vacants afin de rattraper le retard accumulé dans les publications; c) fourniture en temps utile d'informations pour les participants à des réunions internationales afin de faciliter la planification; d) traitement, par les entités du Secrétariat, des demandes de voyage des experts et des demandes d'accréditation émanant d'organisations non gouvernementales.
--	---

Programme 2. Opérations de maintien de la paix (chap. 5 du budget-programme)

Sous-programme 1. Direction exécutive et politique

Examen et évaluation externes	Dans le cadre du suivi du rapport du Groupe d'experts sur les opérations de paix des Nations Unies (Rapport du Groupe Brahimi), des consultants extérieurs ont procédé à un examen et une étude approfondis de la gestion et des capacités du Département des opérations de maintien de la paix. Les résultats de cette étude ont été ensuite intégrés dans le rapport global (A/55/977).
Évaluation interne et enseignements	Un examen critique au sein du Département a suivi la publication du Rapport du Groupe Brahimi, qui contenait 57 recommandations explicites et plus d'une centaine de recommandations implicites axées sur le renforcement de la planification, du déploiement, de la gestion et de la viabilité des opérations de maintien de la paix.

Sous-programme 2. Opérations

Évaluation interne et enseignements	Des enseignements ont été tirés des expériences passées en ce qui concerne la nécessité de renforcer l'intégration de la planification des opérations de maintien de la paix au sein du système des Nations Unies et d'améliorer la coordination avec les partenaires du maintien de la paix, y compris la famille des Nations Unies au sens large; de mettre au point des stratégies plus systématiques d'exécution du mandat; et d'accroître la liaison avec les organes directeurs, les pays fournisseurs de contingents et les autres États Membres.
--	--

Sous-programme 3. Administration et logistique

Évaluation interne et enseignements	Tirant des enseignements des expériences passées, la Division de l'administration et de la logistique des missions prévoit d'accroître l'efficacité en améliorant les systèmes informatiques sur le terrain et au Siège, en créant ou en révisant les instructions permanentes et en améliorant le déroulement des opérations, et en dispensant une formation pertinente mise au point par le personnel s'occupant des meilleures pratiques dans les opérations quotidiennes.
--	---

Sous-programme 4. Planification

Évaluation interne et enseignements	Les expériences passées montrent qu'il est nécessaire d'améliorer la précision des données fournies par les États Membres faisant partie du système de forces et moyens en attente pour les inclure dans les bases de données.
--	--

Programme 3. Utilisations pacifiques de l'espace (chap. 6 du budget-programme)

Examen et évaluation externes	Une impression positive se dégage des déclarations officielles des États Membres. Les participants aux ateliers organisés par le Bureau ont également eu des réactions positives. Les contributions faites par les pays et les organisations au Fonds d'affectation spéciale pour le Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales ont augmenté.
Évaluation interne et enseignements	Comme de nombreuses parties prenantes qui s'attachent à faire des techniques spatiales un instrument à l'appui du développement durable progressent à un rythme accéléré, le Bureau est appelé à fournir davantage d'appui aux États Membres, en particulier au bénéfice des pays en développement. Compte tenu de la dimension réduite et des ressources limitées du Bureau, les tâches administratives et budgétaires supplémentaires liées à l'utilisation du Système intégré de gestion et d'autres nouveaux systèmes de suivi introduits dans l'Organisation, ont dû être absorbées par le personnel en place. Les ressources nécessaires pour traiter convenablement les questions administratives et budgétaires sans nuire au programme de fond doivent être évaluées. Les services techniques fournis aux organes intergouvernementaux, en particulier l'établissement de la documentation présession, ont également souffert par la limitation des ressources des services de conférence

Programme 4. Affaires juridiques (chap. 8 du budget-programme)

Sous-programmes 1, 2, 3, 5 et 6

Examen et évaluation externes	Évaluation approfondie par le Bureau des services de contrôle interne à l'issue de l'exercice biennal.
--------------------------------------	--

Sous-programme 4. Droit de la mer et affaires maritimes

Examen et évaluation externes	Des réactions favorables sont exprimées par des responsables gouvernementaux et des représentants d'organisations intergouvernementales et non gouvernementales sur le plan informel et par des membres de la communauté maritime, de la communauté juridique internationale, des milieux universitaires et de la société civile dans leurs communications. Le rapport annuel sur les océans et le droit de la mer est souvent cité dans des articles et des monographies.
Évaluation interne et enseignements	Une auto-évaluation dans le domaine du droit de la mer a montré qu'il était nécessaire de renforcer l'approche intégrée envers les questions maritimes, compte tenu de la conception holistique des océans consacrée dans la Convention et des impératifs de coordination et de coopération internationales.

Sous-programme 6. Garde, enregistrement et publication des traités

Examen et évaluation externes	L'évaluation approfondie effectuée par le Bureau des services de contrôle interne a indiqué que certaines mesures comme des innovations dans l'informatisation, les activités de formation et la mise au point de nouveaux produits avaient permis de rattraper presque entièrement le retard accumulé dans la publication des traités.
Évaluation interne et enseignements	Les réactions des représentants des gouvernements, des cabinets juridiques et d'autres entités sont restées très positives. Les États Membres ont continué de se déclarer satisfaits des services fournis (par exemple dans les résolutions 53/525 et 54/28 de l'Assemblée générale). La question du droit d'accès au <i>Recueil des traités des Nations Unies</i> sur l'Internet pour certaines catégories d'utilisateurs, dont le principe a été accepté par l'Assemblée générale, est en cours d'examen car certains utilisateurs ont exprimé des réserves au sujet du paiement d'un droit d'utilisation pour ce service.

Programme 6. Afrique : Nouvel Ordre du jour pour le développement (chap. 10 du budget-programme)

Sous-programme 1. Mobilisation de la solidarité internationale et coordination mondiale

Examen et évaluation externes	Une évaluation indépendante de l'Initiative spéciale du système des Nations Unies pour l'Afrique, chargée de l'exécution du Nouvel Ordre du jour pour le développement de l'Afrique dans les années 90, a été effectuée en 2001. Le Comité des programmes et de la coordination a demandé que le Secrétariat effectue une analyse plus approfondie de l'Initiative pour que le Comité puisse l'examiner en 2002. Dans le cadre des préparatifs de l'examen final, une évaluation indépendante du Nouvel Ordre du jour est actuellement en cours.
Évaluation interne et enseignements	Le programme fait régulièrement l'objet d'évaluation sur le plan interne.

Sous-programme 2. Contrôle, évaluation, facilitation et suivi de la mise en oeuvre des programmes d'action en faveur du développement de l'Afrique

Examen et évaluation externes	Voir sous-programme 1.
Évaluation interne et enseignements	L'examen des résultats sur le plan interne effectué en octobre 2001 a conclu que l'exécution des produits programmés était satisfaisant.

Sous-programme 3. Campagne de sensibilisation à la situation économique critique de l'Afrique

Examen et évaluation externes	Aucune évaluation externe n'a été effectuée depuis celle du Corps commun d'inspection en 1995. Toutefois, les réactions positives de nombreuses parties prenantes continuent à témoigner de la pertinence et de l'effet positif des activités.
--------------------------------------	--

Programme 9. Commerce et développement (chap. 11A du budget-programme)

Sous-programme 9.1A. Mondialisation, interdépendance et développement (pour la période 2000-2001)

Évaluation interne et enseignements	Les idées et recommandations générales avancées, qui ont parfois semblé sujettes à caution, ont fait leur chemin dans les instances internationales. Le nombre de plus en plus important de demandes de travaux et d'analyses montre que l'on attache une grande valeur à l'étude des politiques sur laquelle est axé le sous-programme. En ce qui concerne le Système d'analyse financière de la gestion de la dette, les résultats obtenus n'ont pas été négligeables mais des problèmes se sont posés concernant la stabilité financière. L'approbation, par le Groupe consultatif, de la création d'un fonds d'affectation spéciale multidonateurs est une étape importante.
--	--

Sous-programme 9.1B. Développement de l'Afrique (pour la période 2000-2001)

Évaluation interne et enseignements	Les études de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) relatives à l'Afrique ont continué à susciter l'intérêt de la presse internationale, des milieux universitaires et des organisations internationales, notamment du Groupe de haut niveau sur le financement du développement, ainsi que de la Banque africaine de développement et de la Commission économique pour l'Afrique, qui ont toutes deux utilisé les études de la CNUCED sur les facteurs économiques pour tenter de réduire la pauvreté de moitié d'ici à 2015. Le représentant d'un État Membre a demandé la réalisation d'une étude en guise de contribution au plan d'action du G-8 donnant suite au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique.
--	---

Sous-programme 9.2. Investissement, entreprise et technologie

Examen et évaluation externes	L'évaluation approfondie du projet de coopération technique touchant la promotion de l'esprit d'entreprise à laquelle a procédé le Groupe de travail sur le plan à moyen terme et le budget-programme a abouti à l'établissement de recommandations relatives à l'amélioration de la contribution du secrétariat. Une évaluation externe des Services consultatifs sur l'investissement et l'information a donné lieu elle aussi à l'établissement de recommandations portant notamment sur l'établissement des rapports, le choix des participants aux ateliers et l'utilisation d'Internet.
--------------------------------------	---

Évaluation interne et enseignements	La diffusion des résultats des recherches et des recommandations générales a sensiblement progressé, en particulier grâce à Internet. L'insuffisance des ressources a entravé la conduite des activités relatives aux investissements de portefeuille, aux assurances et au financement des petites et moyennes entreprises. La demande de programmes opérationnels a augmenté. Les travaux de la Commission des sciences et des techniques au service du développement ont été mieux pris en compte dans d'autres domaines de travail de la CNUCED grâce à un choix plus judicieux de leur thème principal. La difficulté consiste à savoir comment assurer le suivi des recherches et des débats intergouvernementaux afin de fournir des conseils plus avisés sur les politiques et l'assistance technique, dans la limite des ressources disponibles.
--	---

Sous-programme 9.3. Commerce international

Examen et évaluation externes	L'avis des participants aux réunions intergouvernementales et d'experts de la CNUCED touchant ce domaine a été systématiquement sollicité. Ils ont généralement une bonne opinion de la qualité et de l'utilité des documents techniques établis dans le cadre du sous-programme.
Évaluation interne et enseignements	La CNUCED a montré qu'elle était capable d'étudier les questions relatives au système de commerce multilatéral et de suivre l'évolution de celui-ci. Les gouvernements se sont félicités en particulier de l'assistance technique. Dans certains domaines, le resserrement de la coopération avec d'autres organisations et des organisations non gouvernementales s'est révélé utile. La demande élevée d'assistance technique a eu tendance à limiter les ressources consacrées aux travaux de recherche. Une participation plus élevée aux réunions d'experts est souhaitée, en particulier par les pays en développement.

Sous-programme 9.4. Infrastructure des services pour le développement, efficacité commerciale et mise en valeur des ressources humaines

Examen et évaluation externes	L'évaluation approfondie du Programme pour le développement de la formation dans le domaine des transports maritimes (TRAINMAR) qui a été présentée au Groupe de travail a permis de formuler des recommandations sur le contrôle de la qualité, l'adaptation aux évolutions en cours et l'intégration du programme TRAINMAR, du programme de formation à la gestion des ports et du programme de formation et de développement des ressources humaines dans les domaines du commerce extérieur (TRAINFORTRADE). Des évaluations externes et d'autres évaluations des trois projets nationaux d'application du Système douanier automatisé pour la saisie, le contrôle et la gestion (SYDONIA) ont confirmé l'intérêt que ce système présente pour l'administration douanière en termes d'efficacité.
--------------------------------------	---

Évaluation interne et enseignements

Les informations en retour et l'analyse des résultats ont montré que la mise en valeur des ressources humaines et l'assistance technique dans les domaines des transports et de la facilitation du commerce avaient eu des effets positifs. Le resserrement des liens entre les travaux opérationnels et les réunions intergouvernementales et réunions d'experts est considéré comme souhaitable. L'application de la stratégie de retrait du Programme relatif aux pôles commerciaux a permis de se rendre compte que les projets de gestion de l'ONU qui exigent une forte participation du secteur privé posent des problèmes, que les projets donnant lieu à la constitution de nombreux réseaux nécessitent un apport soutenu de ressources et que le choix des meilleurs partenaires locaux possibles doit être laissé libre.

On attribue le vif intérêt porté aux travaux sur le commerce électronique à l'importance croissante de celui-ci ainsi qu'à la qualité des travaux réalisés jusqu'à présent. Les problèmes rencontrés sont dus essentiellement à l'absence de statistiques fiables dans ce domaine.

Sous-programme 9.5. Pays les moins avancés (PMA), pays en développement sans littoral et petits États insulaires en développement**Évaluation interne et enseignements**

L'importance accordée à toute une série de manifestations sectorielles et la reconnaissance du rôle de la société civile dans le développement ont largement contribué au succès de la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés. Le processus préparatoire de la Conférence aurait dû donner lieu, au niveau des pays, à une analyse systématique des gains que les pays les moins avancés ont tirés des concessions qui leur ont été faites et des avantages qui leur ont été offerts ces 10 dernières années. Des progrès ont été réalisés en ce qui concerne l'assistance aux pays en développement sans littoral mais la mobilisation des ressources en faveur de ces pays a été limitée et inégale selon les régions.

Programme 9. Commerce et développement (chap. 11B du budget-programme)**Examen et évaluation externes**

Examen périodique de l'exécution des programmes par les organes affiliés au Centre du commerce international et par leurs mécanismes consultatifs. Comme le Comité des commissaires aux comptes l'avait recommandé, le Centre du commerce international a examiné le suivi du Système intégré de gestion et remanié les techniques de gestion du Programme commun d'assistance technique intégrée (JITAP) pour en renforcer l'application (mesures qui avaient été également recommandées à l'issue de l'évaluation du Programme). Il a entrepris une étude approfondie de sa politique en matière de publication en vue d'appliquer à son programme de publication la norme ISO-9000 de l'Organisation internationale de normalisation. Son sous-programme intitulé Gestion des achats et approvisionnement internationaux a été évalué afin que l'on puisse en poursuivre la mise en oeuvre. Les évaluations externes des projets portent sur les questions et les thèmes applicables à l'organisation dans son ensemble.

Évaluation interne et enseignements	Une nouvelle page Intranet intitulée « Gestion des cycles de projets » indique les moyens à utiliser et la marche à suivre tout au long du cycle des projets et résume les résultats des évaluations et les enseignements qui en ont été tirés de manière que l'on puisse s'en inspirer pour exécuter les programmes et les projets. Les grandes lignes de ces résultats et enseignements seront portées à la connaissance du personnel du Centre dans les bulletins <i>Evaluation News</i> et <i>PCM Briefs</i> . Des évaluations internes de gestion ont été réalisées dans trois domaines (Fonds fiduciaire mondial, mise en valeur des ressources humaines et instances exécutives).
--	--

Programme 10. Environnement (chap. 12 du budget-programme)

Examen et évaluation externes	L'évaluation triennale effectuée par le Bureau des services de contrôle interne (BSCI) en 1999 a abouti à la conclusion que le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) avait retrouvé sa crédibilité auprès de la communauté internationale. Le PNUE applique les recommandations du BSCI et lui rend compte périodiquement des progrès accomplis en la matière.
Évaluation interne et enseignements	Le rapport annuel d'évaluation pour 2000 a abouti à la conclusion que les activités des programmes et les projets du PNUE étaient constructifs et que les buts, objectifs, résultats et produits des sous-programmes et projets évalués étaient conformes à sa mission et à son mandat. Il a donné lieu à des recommandations importantes concernant le plan directeur du PNUE, les liens programmatiques internes et la gestion des connaissances. En 2000, le profil des utilisateurs des perspectives mondiales en matière d'environnement a été établi et une analyse qualitative des rapports sur ces perspectives a été effectuée. Les résultats de ces activités ont été communiqués au Conseil d'administration du PNUE sous la cote PNUE/GC.21/INF/8. Leur analyse a montré que les rapports sur les perspectives mondiales en matière d'environnement atteignaient leur public.

Programme 11. Établissements humains (chap. 13 du budget-programme)

Examen et évaluation externes	Le suivi que le BSCI a fait en 1999 de son inspection de 1997 lui a permis de conclure que des progrès importants avaient été accomplis dans la redéfinition de la mission du Centre (qui porte désormais le nom d'UN-Habitat), la redéfinition de son programme de travail et le remaniement de son nouvel organigramme et de ses nouveaux programmes. Il a également abouti à la conclusion que des liens viables avaient été établis entre les activités opérationnelles et les activités normatives.
Évaluation interne et enseignements	L'évaluation interne du programme de travail pour la période 2000-2001 a permis d'établir que les futurs plans de travail devraient être plus modestes en ce qui concerne « les résultats escomptés » et fixer des objectifs réalistes pour ce qui est des « indicateurs de résultats ». En dépit des informations fournies par l'Observatoire mondial et les observatoires locaux des villes, la qualité et la fiabilité des données et les indicateurs sur la base desquels elles sont collectées ont encore besoin d'être améliorés moyennant le renforcement de nouvelles capacités.

L'absence des ressources nécessaires pour tirer profit des possibilités créées par la Campagne mondiale pour la bonne gestion des affaires urbaines et pour relier les activités opérationnelles et les activités normatives de la Campagne a été source de gros problèmes. Il y a lieu de mettre l'accent sur l'élaboration, par les services du siège et les bureaux régionaux et par les principaux partenaires extérieurs, de nouvelles méthodes de travail. La Campagne mondiale pour la sécurité d'occupation a eu du mal à mobiliser l'appui politique nécessaire auprès de certains gouvernements. Il faudrait, pour que les campagnes soient le plus fructueuses possible, renforcer la coopération entre les protagonistes.

Programme 12. Prévention du crime et justice pénale (chap. 14 du budget-programme)

Examen et évaluation externes

En 2001, le Bureau des services de contrôle interne a procédé à un examen triennal de son évaluation de 1998 et au suivi de l'inspection qu'il a menée la même année.

Évaluation interne et enseignements

Il a été procédé à l'examen et à l'évaluation internes périodiques de l'exécution de tous les programmes. Ainsi, les programmes mondiaux de lutte contre la criminalité transnationale organisée, la traite des êtres humains et la corruption ont été récemment révisés et actualisés de manière que l'on puisse y incorporer les recommandations relatives aux politiques et programmes formulées par les organes intergouvernementaux et les pays donateurs bénéficiaires, ainsi que les enseignements tirés de l'expérience acquise lors de la phase initiale de leur mise en oeuvre. On veille davantage désormais à atteindre un meilleur équilibre dans l'exécution des programmes entre la criminalité transnationale organisée et les autres grands thèmes relatifs à la prévention du crime et à la justice pénale. De plus, en ce qui concerne les projets de coopération technique, le Centre pour la prévention de la criminalité internationale prévoit qu'ils doivent être évalués à mi-parcours ou en fin de parcours et que des fonds doivent être alloués aux fins de cette évaluation.

À la suite des attentats terroristes perpétrés le 11 septembre 2001 aux États-Unis, le rôle et les activités du programme dans le domaine de la prévention du terrorisme ont été entièrement révisés. De nouvelles propositions sur la question sont en cours d'établissement et coordonnées à l'échelle du Secrétariat.

Programme 13. Contrôle international des drogues (chap. 15 du budget-programme)

Examen et évaluation externes

Des mesures sont prises actuellement pour donner suite aux recommandations du Bureau des services de contrôle interne concernant : a) la mobilisation de fonds à grande échelle; et b) la mise en place de mécanismes d'examen des projets et programmes faisant fond sur les pratiques les plus éprouvées.

L'examen triennal de l'application des recommandations formulées par le Comité du programme et de la coordination à sa trente-huitième session et l'inspection des pratiques de gestion des programmes et des pratiques administratives effectuée par le BSCI ont eu un impact positif sur le programme.

Évaluation interne et enseignements

Le Comité des projets et programmes du Bureau pour le contrôle des drogues et la prévention du crime qui a été mis en place a entrepris l'examen des projets en cours du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues (PNUCID). Celui-ci a mis en lumière la nécessité de faire une plus grande place aux projets et programmes de réduction de la demande de drogues.

L'examen interne de la première phase de la mise en place de la bibliothèque juridique en ligne a permis d'établir qu'il fallait resserrer la coopération avec le Programme mondial de lutte contre le blanchiment de l'argent du Bureau pour le contrôle des drogues et la prévention du crime, ainsi qu'avec le Centre européen de suivi des drogues et de l'abus des drogues.

Le manque de fonds a freiné l'élargissement de l'assistance apportée aux États Membres pour qu'ils renforcent leur capacité de collecte et d'analyse des données sur l'abus des drogues.

L'opinion des médias et du public sur les publications est analysée et prise en compte dans les décisions relatives aux futures publications.

Programme 14. Développement économique et social de l'Afrique (chap. 16 du budget-programme)

Sous-programme 1. Facilitation de l'analyse des politiques économiques et sociales

Examen et évaluation externes

Le Bureau des services de contrôle interne a procédé à une évaluation approfondie des tendances, questions et politiques relatives au développement de l'Afrique.

Évaluation interne et enseignements

Il a été procédé à un examen de tous les documents de la Division des politiques économiques et sociales en vue de les améliorer. La Division a établi à cette fin une procédure stricte, donnant lieu à un examen interne par des pairs, qui se déroule en deux étapes (examen par une équipe puis dans le cadre de séminaires de la Division). Un comité interdivisions chargé d'incorporer de nouvelles informations sectorielles dans le rapport sur la situation économique de l'Afrique (*Economic Report on Africa*) a été créé. Le renforcement des réseaux et de la coopération avec d'autres institutions s'est également révélé utile pour améliorer la qualité des produits dans la mesure où il a permis de la soumettre à l'examen de pairs à l'extérieur. Parmi les gros problèmes qui se sont posés, on mentionnera le manque de ressources : le processus de budgétisation n'est pas suffisamment souple pour s'adapter à l'évolution des besoins, ce qui crée des retards dans le recrutement et dans l'exécution des tâches courantes. La constitution de réseaux et la coopération avec d'autres institutions ont facilité la mise en oeuvre du programme Visiteurs africains, qui a besoin d'être renforcée.

Sous-programme 5. Utilisation de l'information aux fins du développement

Examen et évaluation externes

Le Comité de l'information sur le développement, organe subsidiaire de la Conférence des ministres de la Commission économique pour l'Afrique, a examiné et approuvé : a) l'évaluation externe du Plan d'action d'Addis-Abeba pour le développement de la statistique en Afrique dans les années 90; et b) les éléments du programme de travail de la Division des services d'information sur le développement touchant l'établissement et la gestion des statistiques, des bases de données et des systèmes d'information, les technologies de l'information et de la communication, les informations géographiques et les services de bibliothèque et de documentation.

Évaluation interne et enseignements

Des évaluations internes ont été réalisées périodiquement par le secrétariat mais c'est essentiellement de l'évaluation externe que des enseignements ont pu être tirés. Les résultats obtenus sont conformes aux attentes, compte tenu du fait qu'une part importante des ressources nécessaires n'a pas été débloquée. C'est pourquoi il y aurait lieu de renforcer le plus rapidement possible les effectifs du personnel spécialisé et du personnel administratif et d'améliorer l'environnement et les compétences informatiques nécessaires à la conception et à la mise en place de bases de données et de systèmes d'information. Une plus grande participation des autres divisions à l'établissement de statistiques est nécessaire.

Sous-programme 6. Promotion de la coopération et de l'intégration régionales

Évaluation interne et enseignements

Les ressources ont fait défaut pour la réalisation de certains produits, qui ont dû être supprimés. En dépit de la bonne volonté incontestable du personnel, la mise en oeuvre du sous-programme a souffert des inévitables ratés qui accompagnent le processus d'apprentissage. Le travail d'équipe demandé aux divisions a été quasiment inexistant pendant l'exercice biennal. Pour que la CEA puisse continuer à faire oeuvre utile pour le continent, il importe qu'elle reste capable d'en suivre les grandes évolutions et d'agir sur elles.

Sous-programme 7. Promotion de la femme

Examen et évaluation externes

Comme suite aux évaluations et recommandations établies par ses principaux partenaires, le Centre africain pour la femme a : a) mis en place une structure chargée d'analyser les politiques; b) accordé un rang élevé de priorité à l'élaboration d'une stratégie de l'information et de la communication; c) établi un plan prévoyant la constitution de réseaux avec des partenaires stratégiques, des organisations ou institutions et des décideurs afin d'examiner les progrès accomplis dans la mise en oeuvre du Programme d'action de Beijing et les obstacles auxquels elle se heurte. Il n'a pas été possible à ce jour d'établir un budget spécial.

Évaluation interne et enseignements

La publication phare qu'est le rapport annuel sur les femmes africaines n'a pu être établie en raison de l'insuffisance des ressources financières, techniques et humaines. Il est donc crucial d'allouer aux principaux produits des ressources susceptibles de faire la différence en termes d'impact des politiques.

Sous-programme 8. Appui aux activités sous-régionales de développement

Examen et évaluation externes	Une enquête spéciale sur le <i>Development Bulletin</i> a confirmé sa pertinence. Les participants ont jugé les réunions organisées par les centres sous-régionaux bonnes, voire très bonnes.
Évaluation interne et enseignements	Aucun examen interne officiel n'a été entrepris. Il y a lieu d'exécuter les activités du sous-programme, d'axer les programmes sur les domaines prioritaires définis par les clients et d'assurer la continuité de la mise en oeuvre des programmes.

Programme 15. Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique

(chap. 17 du budget-programme)

Examen et évaluation externes	Conformément à la recommandation issue de l'évaluation externe du programme de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) sur la population en Asie et dans le Pacifique, le secrétariat s'est surtout efforcé de développer les capacités au sein des pays, en travaillant en étroite collaboration avec les programmes de pays financés par le Fonds des Nations Unies pour la population. Toutes les réunions des organes délibérants ont fait l'objet d'une évaluation. Compte tenu des commentaires des participants, l'organisation des tables rondes informelles du débat ministériel a été modifiée. En outre, le nombre de documents a été réduit.
Évaluation interne et enseignements	Deux cent dix-sept projets de coopération technique en cours ou menés à bien ont fait l'objet d'évaluations internes au cours de l'exercice biennal. Quelque 108 publications parues en 2000 ont été réexaminées au regard des objectifs qu'elles devaient permettre d'atteindre. Le Comité des publications a examiné dans quelle mesure les directives relatives aux publications de la CESAP avaient été appliquées. Il n'y a pas eu d'auto-évaluation des sept sous-programmes. Les efforts du secrétariat ont été axés sur l'établissement de procédures d'évaluation systématique du programme de travail de la CESAP, y compris son programme de coopération technique. Un des enseignements est qu'étant donné que la plupart des projets de coopération technique de la CESAP ne durent qu'un an et sont de faible envergure, il est difficile de déterminer dans quelle mesure ils contribuent à atteindre les résultats attendus des divers programmes. Les travaux se poursuivront pour l'exercice biennal 2002-2003.

Programme 16. Développement économique et social en Europe (chap. 18 du budget-programme)

Sous-programme 1. Environnement

Examen et évaluation externes	Le contrôle de la mise en oeuvre des conventions et protocoles de la Commission économique pour l'Europe (CEE) relatifs à l'environnement fait l'objet de rapports établis par les parties. Les renseignements ainsi fournis sont passés en revue lors des réunions des États parties.
Évaluation interne et enseignements	Pour donner suite aux examens de la performance écologique des pays en transition, le secrétariat examine la façon dont sont appliquées les recommandations du Comité des politiques de l'environnement et des pays intéressés et donne des avis propres à en faciliter la mise en oeuvre. Les difficultés économiques de ces pays constituent un obstacle. Des progrès s'imposent en ce qui concerne les aspects du système d'établissement des rapports qui touchent à l'application et au respect des instruments juridiques et recommandations de la CEE dans le domaine de l'environnement, ainsi que la prise en compte des considérations écologiques dans les autres secteurs de l'économie, en particulier dans les pays en transition.

Sous-programme 2. Transports

Examen et évaluation externes	À la Conférence paneuropéenne sur le transport par voies de navigation intérieures (Rotterdam, 5 et 6 septembre 2001), l'importance du travail législatif et technique accompli dans le cadre de la CEE a été soulignée, et la Commission a été chargée de tâches particulières en vue de l'harmonisation, à l'échelle européenne, du régime de navigation sur les voies navigables intérieures (TRANS/SC.3/2001/10, p. I.D) La firme COWI Consulting Engineers and Planners AS a procédé à une évaluation des accords et instruments juridiques relatifs aux transports, à l'environnement et à la santé adoptés sous l'égide de la CEE en vue de déceler d'éventuelles lacunes dans le domaine de l'environnement. Sur la base de ce bilan, il est suggéré des domaines dans lesquels des modifications pourraient être apportées aux conventions pertinentes et aux accords qui les complètent.
Évaluation interne et enseignements	Le Groupe de travail de la sécurité de la circulation routière (WP.1) a réalisé auprès des États membres une enquête par questionnaire sur l'application des Conventions de Vienne et des accords européens qui les complètent (TRANS/WP.1/69, en date du 26 mai 2000, par. 6 et 7) et a formulé un certain nombre de conclusions. Le Groupe de travail du transport des marchandises dangereuses (WP.15) a réalisé auprès des États membres une enquête par questionnaire (TRANS/WP.15/2001/17 et additifs) visant à déterminer quels moyens permettraient d'accroître le nombre d'accessions à la Convention sur la responsabilité civile pour les dommages causés au cours du transport de marchandises dangereuses par route, rail et bateaux de navigation intérieure. Sur la base des réponses au questionnaire, il a été décidé de créer un groupe d'experts chargé d'examiner les aspects problématiques de la question, tels que le plafonnement des dommages et intérêts et l'assurance, et de proposer des modifications à la Convention.

Sous-programme 3. Statistiques

Examen et évaluation externes	À la session plénière de la Conférence des statisticiens européens qui s'est tenue en juin 2001, le secrétariat de la CEE s'est mis en rapport avec les instituts nationaux de statistique des pays de la région et leur a demandé les vues de leur pays sur la présentation intégrée des programmes de travail internationaux en matière de statistique dans la région de la CEE. C'est sur cette base que la session plénière devait se prononcer sur les travaux futurs et conseiller les autres institutions sur les travaux de statistiques à entreprendre.
Évaluation interne et enseignements	La Division de statistique de la CEE a fait l'objet d'une évaluation interne en 2000 et 2001. En novembre 2001, tous les chefs d'équipe ont participé à une retraite consacrée au plan d'activités à long terme. Deux réunions ont été organisées, l'une avec les administrateurs et l'autre avec l'ensemble du personnel, en vue d'un examen plus poussé des stratégies de la Division et des problèmes à régler.

Sous-programme 4. Analyse économique

Examen et évaluation externes	En octobre 2000, le Bureau des services de contrôle interne a organisé à la CEE un stage de formation aux techniques d'auto-évaluation et a suggéré que la Division de l'analyse économique analyse la demande portant sur les services qu'elle fournit, et effectue des enquêtes auprès des lecteurs de ses publications. La Division a effectué deux grandes enquêtes auprès des lecteurs. Les résultats sont actuellement mis en tableaux et analysés. Il est prévu que le Fonds des Nations Unies pour la population procède au début de 2002 à une étude et à une évaluation du Programme sur les générations et l'égalité entre les sexes.
Évaluation interne et enseignements	En 2001, la Division a fait des enquêtes structurées et détaillées auprès des lecteurs et des bibliothèques. Elle a envoyé plus de 1 000 questionnaires pour obtenir l'avis des lecteurs et déterminer l'usage fait de la publication <i>Étude sur la situation économique de l'Europe</i> dans les bibliothèques du monde entier. Les réponses indiquent que l' <i>Étude</i> , considérée comme une publication de grande qualité et comme un précieux outil indispensable tant aux dirigeants qu'à leurs conseillers, est très demandée par les économistes professionnels, les enseignants et les étudiants. La Division examinera les moyens qui permettraient d'améliorer l'aspect général de cette publication phare de la CEE.

Sous-programme 5. Énergie durable

Examen et évaluation externes

Avec l'aide du secrétariat, les sociétés affiliées qui contribuent au Fonds d'affectation spéciale du Centre du gaz ont procédé à une évaluation des objectifs, des méthodes de travail, des tarifs et du programme de travail du Centre en vue de renforcer son programme de travail. Cette évaluation a été réalisée à l'aide d'un questionnaire mis au point par le secrétariat qui a été rempli par les membres du Conseil d'administration du Centre (au nombre de 25), puis examiné par le Bureau du Conseil d'administration, et ensuite par les membres du Conseil eux-mêmes. Il en est ressorti que les membres étaient satisfaits du fonctionnement et du programme de travail du Centre.

Évaluation interne et enseignements

La contribution/déclaration sur l'exploitation durable des sources d'énergie sert de base aux propositions concernant les travaux et analyses futurs en la matière.

Des progrès considérables ont été accomplis dans la restructuration et la libéralisation des marchés de l'énergie dans la région de la CEE, mais il faudra encore de 5 à 10 ans, selon les sous-régions, pour que le processus soit mené à bien. La question demeurera donc un bon sujet d'analyse, de discussion, d'examen et d'évaluation pendant plusieurs années.

Les conséquences écologiques des fermetures de mines et les utilisations propres du charbon demeureront des questions prioritaires pour le Groupe spécial d'experts du charbon et de l'énergie thermique.

Sous-programme 6. Développement du commerce, de l'industrie et de l'entreprise

Examen et évaluation externes

Le fait que les Règles des Nations Unies concernant l'échange de données informatisées pour l'administration, le commerce et le transport (EDIFACT), qui représentent la norme pour l'échange d'informations entre ordinateurs, sont suivies par plus de 500 000 sociétés du monde entier, et qu'elles ont été, de même que d'autres recommandations et normes élaborées dans le cadre du programme, adoptées par l'Organisation internationale de normalisation en tant que normes internationales, peut être considéré comme une évaluation positive des utilisateurs extérieurs et des partenaires de la CEE.

Évaluation interne et enseignements

Une évaluation du Forum sur le commerce électronique dans les pays en transition à l'ère du numérique à laquelle il a été procédé en 2000 indique que cette manifestation a attiré plus de 300 participants, dont 84 % l'ont jugée extrêmement bien organisée et ont estimé qu'il s'agissait d'une initiative utile, prise par la CEE à un moment opportun.

Il convient de renforcer le caractère intersectoriel du sous-programme et d'axer davantage les activités sur les questions pertinentes ayant trait au commerce électronique, à l'investissement et au développement des entreprises. Une coopération étroite et fructueuse s'est instaurée avec d'autres organisations sous-régionales, ainsi qu'avec d'autres organisations internationales et organismes des Nations Unies. Elle doit être encouragée.

Sous-programme 7. Foresterie

Examen et évaluation externes	Entre octobre 2000 et octobre 2001, un examen stratégique de l'ensemble du sous-programme a été réalisé avec la participation de gouvernements, de partenaires et de parties prenantes (sociétés commerciales, organisations non gouvernementales et organisations sociales). Par la suite, les grandes orientations, objectifs et activités ont été arrêtés à des réunions du bureau élargi. À l'issue de nouvelles concertations, les recommandations ont été approuvées par le Comité du bois.
Évaluation interne et enseignements	L'examen stratégique susmentionné était un processus à la fois interne et externe qui a demandé de longues consultations et discussions internes; il a abouti à une compréhension approfondie des objectifs stratégiques du sous-programme et a suscité une forte adhésion à ces objectifs. Il a confirmé la validité des orientations et méthodes actuelles et donné une meilleure idée du programme de base, ainsi que des activités pouvant réalistement être entreprises dans les limites des ressources disponibles. Il a également mis en évidence les progrès à accomplir sur le plan de la communication et de la mobilisation de fonds.

Sous-programme 8. Établissements humains

Examen et évaluation externes	Les ministres ont approuvé les priorités du programme : profils de pays en matière de logement, amélioration de la performance écologique, inscriptions au cadastre et marchés fonciers et modernisation et gestion du logement.
Évaluation interne et enseignements	Le Comité des établissements humains a rationalisé son organigramme et s'est concentré sur un nombre réduit d'activités. Dans le cadre du Réseau consultatif pour le logement et la gestion urbaine, il a renforcé sa collaboration avec le secteur privé, les organisations non gouvernementales et les autorités locales.

Programme 17. Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes

(chap. 19 du budget-programme)

Sous-programme 1. Insertion dans l'économie mondiale, compétitivité et spécialisation de la production

Examen et évaluation externes	L'évaluation entreprise en 2001 par le Bureau des services de contrôle interne (BSCI) fait apparaître des résultats globaux satisfaisants. Selon les revues spécialisées, le site Web de la CEPALC est la meilleure source d'information sur l'économie de l'Amérique latine.
--------------------------------------	---

Sous-programme 2. Intégration, régionalisme ouvert et coopération régionale

Examen et évaluation externes Identiques au sous-programme 1.

Sous-programme 3. Développement de la production, de la technologie et des entreprises

Examen et évaluation externes L'évaluation informelle interne et externe et celle effectuée par des institutions gouvernementales ou universitaires montrent que les résultats des travaux de recherche viennent à point nommé. Un grand nombre d'articles comportant des modalités d'examen par des pairs indépendants ont été publiés dans les revues internationales. Sur le site Web de la CEPALC, le rapport annuel intitulé *Foreign Investment in Latin America and the Caribbean* semble susciter une forte demande.

Évaluation interne et enseignements À l'issue d'une évaluation interne, le programme de travail de la Division a été étoffée par les nouveaux axes de recherche suivants : a) la transition de l'Amérique latine vers une société de l'information; b) les droits de propriété intellectuelle; et c) les biotechnologies dans la région de l'Amérique latine.

Sous-programme 4. Équilibre macroéconomique, investissements et financement

Évaluation interne et enseignements Une auto-évaluation des utilisateurs d'enquêtes économiques a été réalisée. Les invitations à participer à des séminaires extérieurs et à des publications montrent que les études et travaux de recherche entrepris sont satisfaisants.

Sous-programme 5. Développement social et équité sociale

Évaluation interne et enseignements Une auto-évaluation récente a montré une très nette amélioration de la coopération avec d'autres divisions importantes de la CEPALC, un renforcement de la coopération entre les différentes institutions et des liens plus étroits entre les différents organismes donateurs.

Sous-programme 6. Gestion administrative

Évaluation interne et enseignements	Le programme de formation de l'Institut de planification économique et sociale pour l'Amérique latine et les Caraïbes (ILPES), qui constitue la principale activité de ce dernier, comporte des propositions et des recommandations formulées par les participants au cours de leur évaluation de la formation suivie. Les améliorations apportées au site Web de l'ILPES permettent d'offrir plus rapidement des réponses plus complètes aux personnes intéressées par les cours. Il est désormais possible de se procurer des brochures et des formulaires d'inscription au cours par voie électronique.
--	--

Sous-programme 7. Viabilité des ressources écologiques et terrestres

Examen et évaluation externes	Identiques au sous-programme 1.
Évaluation interne et enseignements	La section des transports tire des enseignements des observations formulées par les utilisateurs de ses services; elle a apporté des améliorations à ses publications telles que le <i>Bulletin FAL</i> ou la publication électronique <i>Perfil marítimo</i> .

Sous-programme 8. Population et développement

Examen et évaluation externes	On a procédé à une évaluation du projet commun du Centre de démographie d'Amérique latine et des Caraïbes et de la Banque interaméricaine de développement (BID) relatif à l'utilisation de l'information démographique. Sur la base des résultats positifs de cette évaluation, la BID continue d'apporter son appui en l'axant sur les résultats du recensement de 2000.
Évaluation interne et enseignements	Le programme de travail est adapté aux besoins des pays grâce à un contact suivi avec les partenaires nationaux.

Sous-programme 9. Statistiques et projections économiques

Évaluation interne et enseignements	Les enquêtes qualitatives menées ont montré que les utilisateurs étaient satisfaits de l'analyse et de la couverture statistique des principaux produits. Un certain nombre de publications périodiques ont été regroupées et, dans certains cas, on a apporté des modifications d'ordre thématique ou géographique. La reconfiguration du site Web a permis d'améliorer la lisibilité de l'information et l'accès aux données.
--	---

Sous-programme 10. Activités sous-régionales au Mexique et en Amérique centrale

Examen et évaluation externes	Identiques au sous-programme 1.
Évaluation interne et enseignements	On a entretenu des contacts réguliers avec les autorités nationales, les organismes régionaux, les milieux universitaires, les organisations non gouvernementales et le secteur privé de façon à garantir que les priorités étaient bien adaptées aux nouveaux besoins.

Sous-programme 11. Activités sous-régionales dans les Caraïbes

Examen et évaluation externes	L'évaluation du BSCI montre que les performances se sont améliorées. Des organisations ou organismes tels que la Communauté des Caraïbes (CARICOM), l'Association des États de La Caraïbe (AEC), l'Organisation des États des Caraïbes orientales (OECO) et la Banque de développement des Caraïbes (CARIBANK) ont eu continuellement recours aux conseils et aux services de la CEPALC.
Évaluation interne et enseignements	Des enquêtes effectuées périodiquement attestent la satisfaction des utilisateurs. Les publications par voie électronique ou autre ont été restructurées, et l'on a constitué des bases de données avec pour objectif d'améliorer la qualité des services.

Sous-programme 12. Intégration d'une perspective sexospécifique au développement régional

Évaluation interne et enseignements	Les tentatives de coopération avec d'autres divisions de la CEPALC ont été couronnées de succès. La publication de <i>Mujer y desarrollo</i> a gagné en clarté, et le site Web est consulté, aussi bien à l'échelon national que régional, en tant qu'outil d'information statistique et de fond.
--	---

Programme 18. Développement économique et social en Asie occidentale (chap. 20 du budget-programme)

Évaluation interne et enseignements	Il ressort des auto-évaluations entreprises par quatre des cinq grandes divisions qu'on y estime avoir atteint les objectifs fixés, avec à l'appui des résultats concrets pour deux d'entre elles et des expériences réussies dans des domaines précis pour une autre. Dans l'ensemble, le respect des délais indiqués dans le programme de travail demeure le critère d'évaluation de la réalisation des objectifs. Les enseignements tirés des évaluations interne et externe montrent qu'il est nécessaire de : a) mieux respecter les délais pour l'envoi des invitations à des réunions et la publication des documents pertinents; b) mettre au point une stratégie bien conçue pour améliorer l'accès aux publications et aux réunions de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO); c) faciliter l'évaluation des propositions et recommandations présentées dans les documents et publications, la limiter dans le temps et l'axer sur les résultats; d) faire en sorte que les activités prévues au
--	---

programme et les activités extrabudgétaires se complètent mieux; et e) encourager le travail d'équipe au sein de la CESAO et entre la CESAO et d'autres organisations.

Une évaluation importante a porté, non pas sur les sous-programmes, mais sur trois grands types d'activité : réunions, publications et services de conseil. Cette évaluation a été menée à titre expérimental et ses résultats doivent donc être interprétés avec attention. Elle a révélé la nécessité d'accroître l'influence de la CESAO et, pour ce faire : a) de renforcer la participation des États Membres; b) de prévoir des actions normatives et des activités opérationnelles concertées; c) d'instituer un mécanisme de suivi. Au terme de l'évaluation, il a été proposé de recentrer et de repenser la documentation des réunions, et de présenter des recommandations plus réalistes et plus concrètes issues d'un véritable processus de consultation. L'évaluation a également montré la nécessité d'élaborer une stratégie bien conçue pour faciliter l'accès aux publications de la CESAO. Enfin, pour ce qui a trait aux services de conseil, le rôle important joué par les conseillers régionaux a été confirmé, et des propositions ont été formulées, qui prévoyaient notamment de suivre les recommandations avec les États Membres, de se consacrer davantage au renforcement des capacités au moyen d'ateliers de formation et de l'élaboration de projets, d'élaborer des recommandations plus techniques et de renforcer les capacités des institutions de la société civile et des organisations non gouvernementales.

Programme 19. Droits de l'homme (chap. 22 du budget-programme)

Examen et évaluation externes

Pour s'assurer que les principales activités du Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme sont bien gérées sur les plans financier et administratif, le Bureau des services de contrôle interne a entrepris un audit de toutes les opérations menées sur le terrain. La mise en oeuvre de ses recommandations les plus importantes progresse de façon satisfaisante. Au printemps 2001, le Comité des commissaires aux comptes de l'ONU a procédé à un examen des activités menées au siège. Les séances d'information mensuelles avec des États Membres, les organismes chefs de file des Nations Unies et des organisations non gouvernementales sont l'occasion de recueillir des informations qui sont très utiles pour l'évaluation des activités et projets les plus cruciaux et pour l'orientation des activités futures.

Évaluation interne et enseignements

Pour évaluer les pratiques en vigueur, on applique actuellement, avec l'aide d'un expert du Gouvernement suédois, un programme de gestion du changement, qui figure en permanence à l'ordre du jour du Comité supérieur des politiques et qui est donc examiné chaque mois. Soucieux d'améliorer et de dynamiser son approche-projet, le Haut Commissariat a pris l'initiative, en octobre 2001, de demander à un groupe externe d'experts de procéder à l'examen de son comité de l'examen des projets ainsi que du Conseil d'administration du Fonds de contributions volontaires pour la coopération technique. Pendant l'exercice biennal en cours, le Haut Commissariat a lancé la troisième phase du programme de formation à la gestion axée sur les ressources humaines.

Sous-programme 1. Droit au développement, recherche et analyse

Examen et évaluation externes	À l'issue de l'examen externe du programme de publications du Haut Commissariat, il a été recommandé d'améliorer la présentation, le contenu informationnel, l'utilité et l'efficacité de ces publications.
Évaluation interne et enseignements	Le Comité des publications et le Comité des technologies de l'information et de la communication ont donné au Haut Commissariat les moyens de veiller à une application coordonnée des décisions de politique générale.

Sous-programme 2. Appui aux organes et organismes chargés de promouvoir les droits de l'homme

Examen et évaluation externes	Les études faisant l'objet des documents E/CN.4/Sub.2/1999/2 et E/CN.4/2000/112 (rapport final) ont débouché sur de nombreuses recommandations et il est notamment préconisé de reconfirmer le mandat qui avait été donné à la Sous-Commission d'entreprendre des études et de réduire la durée de ses sessions annuelles. Des analyses indépendantes sont périodiquement effectuées par des institutions universitaires et des gouvernements qui examinent le fonctionnement des organes de suivi des traités. Plusieurs études importantes ont été entreprises en 1999 et en 2000.
Évaluation interne et enseignements	L'évaluation interne se fait à la faveur d'un processus de réflexion continu, qui est particulièrement intense au moment de la préparation de la réunion annuelle des présidents des organes de suivi des traités.

Sous-programme 3. Services consultatifs, coopération technique, appui aux procédures d'établissement des faits et aux activités hors Siège dans le domaine des droits de l'homme

Examen et évaluation externes	Au cours de l'exercice biennal, on a procédé à l'évaluation de 10 projets de pays et d'un cadre régional; les résultats de cet exercice ont permis d'améliorer l'utilité et la qualité des activités de coopération technique.
Évaluation interne et enseignements	L'examen à mi-parcours de la Décennie des Nations Unies pour l'éducation dans le domaine des droits de l'homme a eu lieu au cours de l'exercice biennal et a été l'occasion pour le Haut Commissariat de modifier ses méthodes de travail en la matière.

Programme 20. Assistance humanitaire (chap. 25 du budget-programme)

Examen et évaluation externes	Les activités du programme humanitaire ont fait l'objet d'examens extérieurs officiels effectués par des gouvernements donateurs, par l'intermédiaire du Groupe de coordination de l'assistance humanitaire.
Évaluation interne et enseignements	Un examen de la gestion interne du Bureau de la coordination des affaires humanitaires a été entrepris en 2000, en vue d'améliorer les moyens dont dispose le Bureau pour faciliter l'action humanitaire des organismes des Nations Unies.

Évaluation interne et enseignements	Un examen de la gestion interne du Bureau de la coordination des affaires humanitaires a été entrepris en 2000, en vue d'améliorer les moyens dont dispose le Bureau pour faciliter l'action humanitaire des organismes des Nations Unies et de leurs partenaires. Les principaux objectifs étaient les suivants : resserrer la coordination pour aider les organismes partenaires, renforcer l'appui aux bureaux extérieurs et améliorer la gestion du personnel pour assurer une efficacité maximale. Au nombre des principales recommandations formulées à l'issue de cet examen figuraient le regroupement des moyens dont dispose le Bureau pour intervenir en cas de catastrophe naturelle ou de situation d'urgence complexe, s'accompagnant notamment de l'établissement d'une structure unifiée d'administrateurs de secteurs tant à New York qu'à Genève, la création d'une capacité d'accélération qui permette de réagir rapidement et efficacement aux situations d'urgence, la création au sein du Bureau d'une capacité consacrée au renforcement de l'appui sur le terrain et la mise en place d'un groupe de direction qui encourage l'esprit d'équipe, assure une bonne gestion du personnel et veille à une répartition précise des tâches entre New York et Genève, afin notamment d'améliorer les directives et l'appui fournis aux bureaux extérieurs. On a procédé à l'évaluation des capacités de coordination dont le Bureau a fait preuve dans le cadre de deux opérations, l'une liée à une catastrophe naturelle importante, le tremblement de terre survenu dans le Gujarat (Inde), l'autre liée à la situation d'urgence complexe au Timor oriental. En outre, une étude interne d'expériences récentes a été réalisée afin d'en tirer les leçons du point de vue de la coordination de l'assistance humanitaire.
--	---

Sous-programme 4. Secours en cas de catastrophe

Évaluation interne et enseignements	Le mécanisme d'évaluation interne que constituent les examens à mi-parcours et les évaluations trimestrielles sur le terrain est l'occasion de faire le point des progrès accomplis sur la voie de la réalisation des objectifs. Il facilite la modification de ceux-ci et la formulation de stratégies pour l'année suivante. L'analyse de l'expérience acquise est utile car elle met en évidence aussi bien les aspects positifs que les aspects négatifs de la coordination des opérations humanitaires. Les procédures administratives spéciales qui ont été mises en place pour les situations d'urgence permettent au Bureau d'apporter très rapidement l'aide qu'on attend de lui.
--	---

Programme 21. Protection des réfugiés et aide aux réfugiés (chap. 23 du budget-programme)

Sous-programme 1. Protection internationale

Examen et évaluation externes	La crise des réfugiés du Kosovo. Évaluation indépendante des activités de planification préalable et d'intervention du HCR (EPAU/2000/01).
Évaluation interne et enseignements	Plusieurs évaluations officielles ont été effectuées par le Groupe de l'évaluation et de l'analyse des politiques, dont les suivantes :

Évaluation interne et enseignements

Plusieurs évaluations officielles ont été effectuées par le Groupe de l'évaluation et de l'analyse des politiques, dont les suivantes :

Évaluation de la politique suivie par le HCR concernant les réfugiés dans les zones urbaines : étude de cas réalisée à New Delhi (EPAU/2000/04);

Évaluation du rôle et des activités du HCR concernant l'apatridie (EPAU/2001/09);

Évaluation de la politique suivie par le HCR concernant les réfugiés dans les zones urbaines : étude de cas réalisée à Nairobi (EPAU/2001/10).

Sous-programme 2. Assistance**Examen et évaluation externes**

Examen des modalités selon lesquelles le HCR a appliqué sa politique en matière de femmes réfugiées et ses Principes directeurs concernant les femmes réfugiées ces dix dernières années et évaluation des activités du HCR pour la protection des enfants réfugiés et le respect de leurs droits.

Évaluation interne et enseignements

Plusieurs évaluations officielles ont été effectuées par le Groupe de l'évaluation et de l'analyse des politiques, dont les suivantes :

Normes minimales et besoins fondamentaux dans les cas de réfugiés de longue durée : examen du programme du HCR à Kakuma (Kenya) (EPAU/2000/05);

Évaluation du rôle joué par le HCR dans le renforcement des ONG nationales (EPAU/2001/01);

Situation d'urgence au Soudan et en Érythrée, mai-juillet 2000 : évaluation de l'intervention du HCR (EPAU/2001/03)

Programme 23. Information (chap. 26 du budget-programme)**Examen et évaluation externes**

Dans son plus récent audit, le Bureau des services de contrôle interne a suggéré de surveiller de plus près la suite donnée aux recommandations issues des évaluations par le biais de systèmes de suivi électroniques et a recommandé l'évaluation du stage de formation à l'intention des journalistes de la presse écrite et audiovisuelle des pays en développement et des activités de visites guidées. Divers programmes du Département de l'information ont fait l'objet de six audits au total par des organes de contrôle externes et autres. En outre, une équipe d'évaluation de la Bibliothèque du Congrès a passé en revue les activités de la Bibliothèque Dag Hammarskjöld.

Évaluation interne et enseignements

Au titre des mécanismes d'évaluation interne, on recueille régulièrement les avis des utilisateurs finals (internes et externes) et des rediffuseurs de l'information, ainsi que les vues d'experts indépendants. Parmi les projets ponctuels entrepris par le Département en 2000-2001 figurent une étude au cas par cas des 14 centres d'information des Nations Unies incorporés à des bureaux de pays du PNUD; une étude effectuée auprès de

Évaluation interne et enseignements

Au titre des mécanismes d'évaluation interne, on recueille régulièrement les avis des utilisateurs finals (internes et externes) et des rediffuseurs de l'information, ainsi que les vues d'experts indépendants. Parmi les projets ponctuels entrepris par le Département en 2000-2001 figurent une étude au cas par cas des 14 centres d'information des Nations Unies incorporés à des bureaux de pays du PNUD; une étude effectuée auprès de stations de radio régionales concernant un projet pilote de radiodiffusion internationale; une évaluation de la nouvelle présentation du site Web de l'ONU et la conférence annuelle du Département de l'information et des organisations non gouvernementales. Les évaluations entreprises ont notamment porté sur les activités de visites guidées et le stage de formation à l'intention des journalistes de la presse écrite et audiovisuelle des pays en développement. Parmi les autres études et évaluations, on citera celles menées par le Comité d'ONG chargé

de mieux faire connaître l'ONU, l'examen des enseignements tirés de la Conférence du Département de l'information et des organisations non gouvernementales effectués par le Comité de planification; des ateliers sur les relations avec la clientèle organisés à l'intention de la Section des services à l'intention du public, lesquels comportaient un exercice d'auto-évaluation et divers groupes de discussion sur des produits audiovisuels.

Programme 24. Gestion et services centraux d'appui (chap. 27A du budget-programme)

Groupe de l'appui aux activités de contrôle

Évaluation interne et enseignements

L'évaluation interne de la procédure de demande de dérogation aux normes régissant les conditions de voyage par avion s'est traduite par des efforts de simplification des procédures.

L'examen interne de la responsabilité relative à la rédaction des observations du Secrétaire général sur les rapports émanant du Corps commun d'inspection a permis d'établir une démarcation plus claire entre les responsabilités du secrétariat du Comité administratif de coordination (désormais appelé le Conseil de coordination des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies) et celles du Groupe de l'appui aux activités de contrôle

Service des contributions

Examen et évaluation externes

Le Bureau des services de contrôle interne a procédé à un examen approfondi du système de gestion des contributions au Siège de l'Organisation des Nations Unies entre juin 2000 et juillet 2001. Les résultats de cet examen ont été utiles et selon, entre autres, les mesures qui seront prises par les autres bureaux, la mise en oeuvre des recommandations afférentes, qui ont été approuvées, devrait aider le service à s'acquitter efficacement de ses responsabilités.

Programme 24. Gestion et services centraux d'appui [chap. 27E du budget-programme (Genève)]**Examen et évaluation
externes**

Le Comité des commissaires aux comptes de l'Organisation des Nations Unies a recommandé de contrôler et d'accélérer la préparation du passage à l'an 2000^a. Les recommandations ont été mises en oeuvre avec succès. Ont été également mises en oeuvre les recommandations demandant que l'Office de l'Organisation des Nations Unies à Genève élabore des indicateurs de performance pour les services de la Division de l'Administration. La restructuration et la simplification des méthodes de travail ont permis d'accélérer sensiblement les procédures de recrutement et de placement.

^a Document officiels de l'Assemblée générale, cinquante-troisième session, Supplément No 5 (A/53/5 et Corr.1), vol. I, chap. II.

Évaluation interne et enseignements	Le suivi donné aux recommandations du Bureau des services de contrôle interne est examiné régulièrement.
--	--

Programme 24. Gestion des services centraux d'appui [chap. 27G du budget-programme (Nairobi)]

Service de la gestion du budget et des ressources financières, services d'appui, services informatiques et Division des services administratifs

Évaluation interne et enseignements	Les commissaires aux comptes externes des Nations Unies procèdent tous les deux ans à une vérification des comptes de l'Office des Nations Unies à Nairobi et du Service de la gestion du budget et des ressources financières, des services d'appui, des services informatiques et de la Division des services administratifs qui en font partie.
--	--

Service de la gestion du budget et des ressources financières

Évaluation interne et enseignements	Le Service de la gestion du budget et des ressources financières est soumis à plusieurs vérifications du Bureau des services de contrôle interne de Nairobi et veille à la mise en oeuvre des recommandations appropriées. Le Service passe régulièrement en revue ses opérations et prend en compte les besoins et les réactions des clients.
--	--

Services d'appui

Évaluation interne et enseignements	Les services d'appui sont soumis à plusieurs vérifications du Bureau des services de contrôle interne de Nairobi et veillent à la mise en oeuvre des recommandations appropriées. Les services d'appui passent régulièrement en revue leurs opérations et prennent en compte les besoins et les réactions des clients.
--	--

Division des services administratifs

Évaluation interne et enseignements	La Division des services administratifs est soumise à plusieurs vérifications du Bureau des services de contrôle interne et veille à la mise en oeuvre des recommandations appropriées. La Division passe régulièrement en revue ses opérations et prend en compte les besoins et les réactions des clients.
--	--

Services informatiques

Évaluation interne et enseignements	Les Services informatiques sont soumis à plusieurs vérifications du Bureau des services de contrôle interne de Nairobi et veillent à la mise en oeuvre des recommandations appropriées. Les Services informatiques passent régulièrement en revue leurs opérations et prennent en compte les besoins et les réactions des clients.
--	--

Programme 25. Contrôle interne (chap. 28 du budget-programme)

Sous-programme 1. Évaluation centrale

Examen et évaluation externes	Sur les 72 recommandations préalablement approuvées par le Comité du programme et de la coordination au cours des trois années précédentes, 33 ont été pleinement mises en oeuvre, 25 ont avancé sensiblement dans leur mise en oeuvre et 14 n'ont pas encore été mises en oeuvre. Les recommandations formulées lors des exercices précédents ont donné des résultats concrets pendant l'exercice 2000-2001. Il avait été par exemple recommandé en 1996 de mettre en place une capacité de radiodiffusion internationale des Nations Unies. Ce projet pilote, qui en est à la phase de mise en oeuvre, représente l'un des exemples les plus significatifs et réussis de la réorientation du Département de l'information. Quant à la restructuration des mécanismes du Secrétariat chargés de la coordination de l'assistance humanitaire, les recommandations de réforme formulées dans l'évaluation de 1997 ont été suivies. Le Comité du programme et de la coordination s'est félicité de l'aide que le Bureau des services de contrôle interne avait apportée au Département sous la forme d'activités de formation à l'évaluation et l'a encouragé à poursuivre ses activités.
--------------------------------------	---

Sous-programme 4. Enquêtes

Évaluation interne et enseignements	Pour mieux évaluer les rapports reçus et procéder à une meilleure affectation des ressources compte tenu du fait que la charge de travail s'accroît chaque année, la Division des enquêtes élabore un projet d'évaluation des risques qui vise à compléter les profils existants d'évaluation des risques. En outre, la Division a créé des fonctions ciblées qui lui permettront de mieux répondre aux questions au fur et à mesure qu'elles se posent.
--	--

Programme 26. Désarmement (chap. 4 du budget-programme)

Examen et évaluation externes	Les recommandations découlant de l'évaluation en profondeur réalisée en 1998 par le Bureau des services de contrôle interne ont été mises en oeuvre avec détermination. Une vérification externe provisoire du Service des armes de destruction massive et du Service des armes classiques a recommandé : a) l'établissement d'un système de quantification mensuelle des activités régulières visant à surveiller la mise en oeuvre des programmes; et b) la séparation de l'évaluation du rendement du programme de l'évaluation du rendement du
--------------------------------------	--

Évaluation interne et enseignements

personnel. Les recommandations ont été mises en oeuvre bien que rien ne prouve qu'un système de quantification mensuelle permettra de garantir la mise en oeuvre du programme. Le Bureau des services de contrôle interne a procédé à la fin de l'exercice biennal à une inspection du Département des affaires de désarmement.

Les examens internes en cours se déroulent de la façon suivante : a) organisation d'un cycle d'ateliers de formation à la gestion des hommes, s'adressant à tout le personnel; b) organisation de réunions hebdomadaires du personnel, de réunions toutes les deux semaines de l'équipe de la haute direction et des réunions dans les autres lieux d'affectation à l'occasion des visites du Secrétaire général adjoint aux affaires de désarmement; c) récapitulation des enseignements tirés de chaque événement important. L'accent a été mis sur la nécessité de renforcer les interactions entre tous les services du Département et d'améliorer la coordination afin d'éviter le double emploi et d'obtenir de meilleurs résultats. Les évaluations internes ont également permis de réaffirmer que le site Web du Département était le moyen le plus rapide et le moins cher de faire parvenir des informations aux usagers. Le site continue d'être étoffé. Il convient de renforcer la formation du personnel aux activités de publication assistée par ordinateur et autres activités spécialisées. Étant donné les contraintes financières auxquelles sont soumis les centres régionaux, certaines de leurs activités de programme n'ont pas été exécutées. Dans le but d'obtenir un financement pour leurs activités, les centres ont appris par expérience qu'ils devaient planifier leurs programmes en étroite collaboration avec les pays de la région et avec les pays donateurs intéressés hors de la région afin d'aborder ensemble les questions d'intérêt commun.

Programme 27. Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et services de conférence
(chap. 2 du budget-programme)

New York

Sous-programme 2. Planification, gestion et coordination des services de conférence

Examen et évaluation externes

Le rapport d'inspection du Bureau des services de contrôle interne (voir A/55/803) a révélé que les services sont répartis d'une manière qui répond plus efficacement à la demande.

Évaluation interne et enseignements

Il faut redoubler d'efforts pour que les documents soient publiés en temps voulu et prévoir avec une plus grande exactitude les besoins réels des organes intergouvernementaux en matière de réunions.

Sous-programme 3. Traduction et édition

Examen et évaluation externes	Le rapport d'inspection du Bureau des services de contrôle interne (voir A/55/803) a encouragé le passage à un système entièrement électronique de production de la documentation, ce qui a des incidences pour le sous-programme dans les domaines de la pré-édition, des références et de la traduction (en liaison avec les groupes de traitement de texte).
--------------------------------------	---

Sous-programme 4. Interprétation, services des séances et publications

Examen et évaluation externes	Le Bureau des services de contrôle interne a effectué une enquête auprès des États Membres, dans laquelle il posait des questions concernant le respect des délais, la clarté et la présentation des documents, les comptes rendus des débats et la qualité des services d'interprétation (voir A/55/803).
Évaluation interne et enseignements	Les examens internes en cours et les réactions des utilisateurs montrent que les services d'interprétation et de rédaction des procès-verbaux de séance donnent satisfaction, du point de vue qualitatif et quantitatif. Le nombre de corrections de comptes rendus demandées par les orateurs est resté dans les limites acceptables. Les appréciations des destinataires et des auteurs des documents imprimés indiquent que les utilisateurs sont satisfaits des services, même dans un cadre de production caractérisé par la nécessité constante de respecter des délais extrêmement serrés et qui ne laissent aucune marge de manoeuvre.

Genève

Division des services de conférence

Examen et évaluation externes	À la suite d'un audit effectué par le Bureau des services de contrôle interne, la Section de la distribution et la Section de la reproduction ont pris des mesures pour faire en sorte que les capacités internes soient pleinement exploitées avant de sous-traiter les travaux d'impression.
Évaluation interne et enseignements	Il faut redoubler d'efforts pour que les documents soient publiés dans les temps. Toutes les parties, des États Membres aux départements qui soumettent les documents, doivent participer à toutes les phases de traitement des documents afin que la situation s'améliore.

Programme 28. Affaires économiques et sociales (chap. 9 du budget-programme)

Sous-programme 1. Appui au Conseil économique et social et coordination

Évaluation interne et enseignements	Ce sous-programme effectue une évaluation interne annuelle de ses travaux afin d'apprécier les progrès réalisés et de définir des critères pour l'année suivante. Une évaluation approfondie s'est attachée à définir les mesures à prendre pour améliorer le fonctionnement global du Conseil économique et social, dans le cadre d'un débat préalable à la session de 2002.
--	---

Sous-programme 2. Parité entre les sexes et promotion de la femme

Examen et évaluation externes	La mise en oeuvre des recommandations de l'évaluation approfondie du programme relatif à la promotion de la femme (voir E/AC.51/2000/3) effectuée par le Bureau des services de contrôle interne a eu une incidence positive sur le programme.
Évaluation interne et enseignements	Les résultats des évaluations internes effectuées après la session extraordinaire intitulée « Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes, développement et paix pour le XXI ^e siècle », puis régulièrement après chaque session du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes et de la Commission de la condition de la femme ont été pris en considération dans le programme et ont entraîné des améliorations.

Sous-programme 3. Politiques sociales et développement social

Examen et évaluation externes	Le Bureau des services de contrôle interne a effectué une évaluation approfondie des tendances, questions et politiques concernant le développement mondial, et des approches mondiales du développement social (E/AC.51/2002/2).
Évaluation interne et enseignements	a) Dans le cadre de l'exécution des produits, les responsables donnent des appréciations suivies. b) En outre, la Division des politiques sociales et du développement social a entrepris d'examiner, avec l'aide d'un consultant extérieur, la gestion de l'unité des politiques socioéconomiques et du développement de la gestion.

Sous-programme 4. Développement durable

Examen et évaluation externes	Le Bureau des services de contrôle interne a effectué en 2001 une évaluation approfondie (E/AC.51/2002/2) et la Division du développement durable a pris des mesures pour appliquer la plupart des recommandations formulées.
--------------------------------------	---

Évaluation interne et enseignements	En mai 2000, la Division a examiné et analysé l'utilisation qu'elle faisait des consultants et a adopté une démarche coordonnée en la matière.
--	--

Sous-programme 5. Statistiques

Examen et évaluation externes	Examen triennal effectué par le Bureau des services de contrôle interne (E/AC.51/2000/4).
--------------------------------------	---

Évaluation interne et enseignements	La collecte et la diffusion de données ont été examinées et une équipe a été créée pour améliorer les procédures afin de garantir le contrôle de la qualité et le respect des délais.
--	---

Sous-programme 6. Population

Examen et évaluation externes	Le Bureau des services de contrôle interne a effectué en 2001 une évaluation approfondie du programme relatif à la population (E/AC.51/2001/3) et la Division de la population applique ses recommandations. Le rapport intitulé « Les migrations de substitution offrent-elles une solution au recul démographique et au vieillissement de la population? » (ESA/P/WP.160) a bénéficié d'une large couverture médiatique.
--------------------------------------	--

Sous-programme 7. Tendances, questions et politiques relatives au développement mondial

Examen et évaluation externes	Évaluation approfondie effectuée par le Bureau des services de contrôle interne (E/AC.51/2000/2).
--------------------------------------	---

Évaluation interne et enseignements	Enquête effectuée auprès des lecteurs du rapport intitulé « La situation économique et sociale dans le monde 2000 ».
--	--
